

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

DORDOGNE
La Dordogne
en bouteille

BÉARN
Maison Constanti,
100 ans de gourmandise

PAYS BASQUE
Pour une industrie
plus verte

JULIEN
GARNIER
PDG de Primever

Lot-et-Garonne
Primever,
transporteur
de l'année

4



15



30



10



34



À la une

4 Lot-et-Garonne :
Primever, transporteur de l'année

Dordogne

10 La Dordogne en bouteille

12-13 Brèves Dordogne

Haute-Garonne

14 L'Évol des Pionniers fête ses 5 ans

15 Sterela s'ouvre au Koweït

16 Brèves Haute-Garonne

Gironde

18 Daxap joue sa part dans la transition

20 Brèves Gironde

Landes

22 A6Landes Informatique :
prévoir et éviter les cyber tempêtes

24 Brèves Landes

Lot-et-Garonne

26 Terres du Sud :
toujours une longueur d'avance

28 Coaching professionnel :
pratique en vogue

29 Coaching sportif :
un pas vers les entreprises

Béarn

30 Maison Constanti,
100 ans de gourmandise

32 Brèves Béarn

Pays basque

34 Pour une industrie plus verte

36 Brèves Pays basque

Hautes-Pyrénées

38 Sailhan : *Erassens*,
table gastronomique pyrénéenne

40 Brèves Hautes-Pyrénées

Le Cercle des Experts

42 Reporting de durabilité :
le big bang de l'année 2024

Tendances Business

48 Crise du logement
et difficulté de recrutement

50 Les supermarchés coopératifs,
modèles en devenir

52 Réduire les trajets quotidiens

54 Cinéma

55 Annonces Légales



38



60

Fleurs

PLANCHES BOTANIKES D'HIER POUR JARDINS D'AUJOURD'HUI
Sélection et présentation par Brigitte Lapouge-Déjean // Préface de Louisa Jon

Lot-et-Garonne
Primever,
transporteur
de l'année



**JULIEN
GARNIER**
PDG de Primever

Alors qu'elle fêtait ses 60 ans en 2023, Primever recevait le titre de transporteur de l'année de *L'Officiel des Transporteurs*. La consécration pour une entreprise, implantée au cœur du MIN à Agen, qui a développé son maillage territorial en France et s'est diversifiée vers le transport international, industriel et la logistique des fruits et légumes. À sa tête, Julien Garnier a pris le relais de son père et de son grand-père en cultivant fièrement l'esprit familial d'un groupe présent dans 52 sites d'exploitation pour les flux nationaux et internationaux.

Par Mathieu DAL'ZOVO



La Vie Economique : Vous avez reçu le titre de transporteur de l'année 2023 de *L'Officiel des Transporteurs*, c'est une fierté ?

Julien Garnier : « On ne s'y attendait pas du tout ! C'est une récompense pour l'équipe actuelle, mais aussi pour tous ceux qui ont construit le groupe Primever. Si nous en sommes là, c'est parce que certains avant nous ont su créer des racines fortes. Ensuite, c'est une fierté qui plus est quand on est récompensé par ses pairs (ce prix prestigieux, créé par *L'Officiel des Transporteurs*, est décerné chaque année par un jury de professionnels composé par les précédents tenants du titre). »

LVE : Quels sont les critères pour désigner le titre de meilleur transporteur ?

J. G. : « C'est lié à l'histoire de l'entreprise et sa capacité à se développer sur l'avenir dans un univers, celui des transports, souvent décrié à tort alors que pendant le Covid, on a bien vu que nous étions un maillon essentiel de la chaîne d'alimentation. Malheureusement, on oublie vite... »

LVE : Quels sont précisément vos projets à moyen terme ?

J. G. : « Nous avons un plan d'entreprise à 10 ans avec des points de passage tous les 3 ans pour voir si des ajustements sont

nécessaires. Pour autant, c'est un métier qui se vit au quotidien, où tout est remis en question chaque matin. Notre spécificité est de travailler au sein de la filière agricole, donc avec des produits de cueillette, ce qui nécessite de s'adapter en permanence. »

LVE : Dans ce projet décennal (2020-2030), où en êtes-vous ?

J. G. : « Nous venons de clore notre premier plan triennal avec une légère avance sur nos objectifs, avec une croissance régulière depuis plusieurs années. Durant la prochaine période, au-delà de la croissance du groupe, nous accorderons une attention particulière à



© Primever

la RSE. Pour cela, nous dédions une équipe qui nous accompagne sur les consommations (gasoil, électricité), le bien-être des salariés, le recrutement... Chaque année, nous dressons un rapport et réévaluons nos performances sur ce sujet majeur pour tenir nos engagements. C'est une initiative que nous menons nous-mêmes, car le secteur du transport est souvent oublié des grandes décisions politiques concernant la RSE. Dans un secteur concurrentiel au niveau européen, il serait bienvenu de mettre en avant et de défendre les efforts et le modèle des transporteurs français... »

LVE : Quel bilan tirez-vous de l'année 2023 qui vient de s'achever ?

J. G. : « 2023 a été correcte sur le premier semestre, après deux années d'après-Covid un peu compliquées par la hausse du prix de l'essence, mais aussi l'inflation et une évolution des charges sala-

PRIMEVER EN CHIFFRES

Chiffre d'affaires :
446 millions d'euros

2 600 collaborateurs

1 200 ensembles en parc propre

52 sites (bureaux, agences, entrepôts, plateformes logistiques) dont **28** plateformes de cross-dock

60 départements de collecte

12 millions de palettes transportées /an



“Nous
avons surtout
diversifié
notre
activité vers
le transit
maritime”

riales. Il a fallu s'adapter pour produire mieux. Sur la deuxième partie de l'année, la baisse générale de la consommation a impacté notre activité. On s'attend à une année 2024 complexe avec un marché qui se concentre et une baisse de la consommation qui perdure. Il y a donc de l'inquiétude chez les entrepreneurs. »

LVE : Comment faites-vous pour « produire mieux » ?

J. G. : « C'est analyser la rotation et densifier la charge de nos véhicules, investir dans l'informatique et dans la digitalisation pour être plus léger et rapide dans nos charges administratives. C'est aussi travailler nos plans de transport afin de réduire les kilomètres pour être plus efficient. »

LVE : Au fil des années, vous vous êtes diversifiés vers les produits industriels ?

J. G. : « Le cœur de métier du groupe reste le transport de fruits et légumes mais nous avons des activités annexes qui nous permettent de faire rentrer nos véhi-

cules vers les zones de production, notamment après avoir livré nos fruits et légumes dans des zones de consommation où il n'y a pas de production maraîchère. Nous avons également développé le secteur de l'industrie palettisée, souvent de l'alimentaire, avec des produits comme du vin, du bois... On proscribit évidemment la route à vide ! »

LVE : Dans ce contexte de développement, quels sont les nouveaux marchés à aller conquérir ?

J. G. : « Ces périodes compliquées et stressantes nous ont aussi été bénéfiques car elles nous ont donné l'occasion de prendre le temps de réfléchir sur nos métiers. On a ainsi créé des BU (*Business Unit*) en diversifiant notre offre. Nous mettons donc nos véhicules complets à disposition de nos clients en renforçant par exemple nos équipes dédiées à la logistique et en proposant des prestations comme le stockage, la préparation de commandes, le co-packing... Nous avons surtout diversifié notre activité vers le transit maritime,



L'équipe dirigeante
de Primever :
Rémy Garnier,
Julien Garnier,
Alexandre Malaure,
Gérard Malaure

© Primever





“ On commence à intégrer petit à petit des véhicules électriques ou au gaz sur de grosses cités urbaines pour acquérir de l'expérience ”

véhicules. Nous travaillons sur ces questions avec les constructeurs et fournisseurs de véhicules tout en restant à l'écoute de sujets comme des ZFE (zones à faibles émissions), des accès en centre-ville. En attendant, on commence à intégrer petit à petit des véhicules électriques ou au gaz sur de grosses cités urbaines pour acquérir de l'expérience. »

LVE : Quel est le profil du client Primever ?

J. G. : « Cela peut-être un producteur de fruits et légumes ou une coopérative, un industriel et de l'autre côté la grande distribution, des grossistes et quelques magasins de détail qui représentent toutefois une petite part de notre activité centrée plutôt sur du transport en amont. Nous sommes implantés dans tous les bassins de production avec une présence dans une soixantaine de sites en France. En ce qui concerne l'international, on travaille avec de nombreux importateurs. »

LVE : Dans le Sud-Ouest, vous êtes toujours estampillés Satar ?

J. G. : « À Agen, siège historique de l'entreprise, et plus généralement dans le Sud-Ouest, nous nous appelons toujours Satar. En 2020, nous avons décidé de réunir nos 2 entités (Satar et Primever, le nom de l'entreprise pour les clients extérieurs au Sud-Ouest) dans un même groupe. Le nom Primever marchait bien auprès de nos clients en France et sur les marchés européens, alors nous avons capitalisé sur ce nom. On suit naturellement le sens de l'histoire de l'entreprise. »

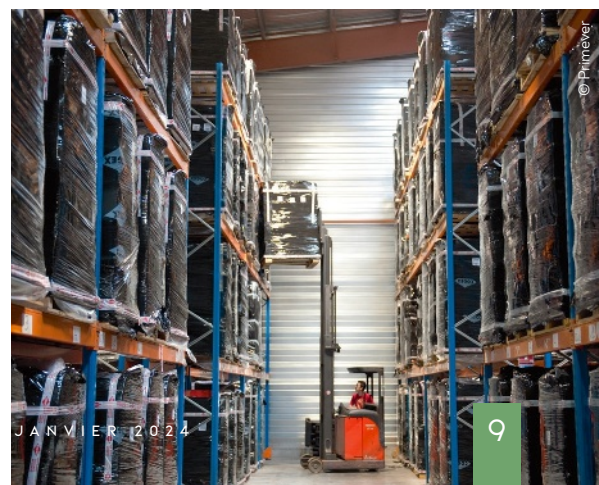
LVE : Personnellement, vous avez pris la suite de votre grand-père (fondateur de l'entreprise Satar devenue Primever) puis de votre père. Comment s'est déroulée cette succession ?

J. G. : « Nous voulons conserver cet esprit de famille. Je ne suis pas seul à la tête de l'entreprise puisque

Alexandre Malaure a aussi pris la suite de son père, Gérard, qui était directeur général durant plusieurs décennies aux côtés de mon père. Avec Alexandre et notre comité de direction, nous sommes très fiers de relever les challenges d'aujourd'hui et de garder ce modèle d'actionariat familial. Si l'aventure a démarré en 1963 en centre-ville, à l'initiative de mon grand-père, nous sommes aujourd'hui au cœur du MIN (Marché d'intérêt national) dans lequel nous avons déménagé 3 fois ces dernières décennies. Notre siège est donc au milieu de notre cœur d'activité et des problématiques de nos clients. »

LVE : Vous n'avez donc jamais songé à quitter le Lot-et-Garonne ?

J. G. : « Les producteurs locaux nous ont toujours accompagnés, on a grandi avec eux et nous y sommes très attachés. On pourrait effectivement se demander si rejoindre une grande métropole ne faciliterait pas les mobilités européennes mais notre ancrage reste en terre lot-et-garonnaise, au plus près des producteurs et de nos racines. » ■



Brasserie La Dordogne en bouteille

© Loïc Mazairey - La Vie Économique



© Loïc Mazairey - La Vie Économique

Il y a dix ans, Ophélie Camandone et Denis Porcher ont créé la BAM : une bière artisanale made in Périgueux. Depuis, ils écoulent plus de 1 800 hectolitres de bière dans la région et réinventent sans cesse des recettes.

Par Marie LEMAITRE

Le rock retentit dans les oreilles, le son des bouteilles de verre qui s'entrechoquent résonne, les discussions des salariés se perçoivent... Bienvenue à la BAM, la brasserie artisanale de Périgueux. Ici, le houblon et les brassins sont rois dans une ambiance à l'image de ses créateurs, Ophélie Camandone et Denis Porcher : pop, dynamique et colorée. La BAM c'est un projet de couple réuni autour de deux passions : la moto et la bière, comme le raconte Denis Porcher.

Cette année, la BAM fête ses dix ans, une longévité sur laquelle de nombreux Périgourdins n'avaient pas parié. « On nous demandait souvent pourquoi s'installer ici, sur une terre de vin », sourit Ophélie Camandone.

FORMÉS AU QUÉBEC

Mais pour ce couple amoureux de la Dordogne, ouvrir leur brasserie en reconversion professionnelle ici était une évidence. Ils récupèrent le matériel d'une ancienne société aussi spécialisée dans la bière. « On débute avec du matériel de laiterie reconverti, et deux cuves de 1 000 litres, et la commercialisation commence en avril 2014 », raconte la cogérante.

Forts d'une formation express au Québec, Denis Porcher et Ophélie Camandone élaborent leurs propres bières. « Là-bas, ils avaient dix ans d'avance sur nous, ils n'étaient plus sur le vieux modèle blonde, blanche, ambrée, mais avaient déjà beaucoup de styles de bières comme IPA, porter, sour, pitted... »

En s'appuyant sur le tissu associatif local, en diversifiant les partenariats, la BAM élabore de nombreuses bières différentes : fête des pères, fête des mères, journée des droits des femmes... « On s'est retrouvé avec plus de demandes que de capacité de produc-

tion. » Dans leurs anciens locaux de Marsac-sur-l'Isle, ils acquièrent de nouvelles cuves, et embauchent, mais restent à l'étroit.

« Le confinement nous a permis de mûrir un projet de déménagement. » Direction cette fois Périgueux, rue Pierre-Magne, avec des locaux beaucoup plus grands et disposant même d'un côté bar, un investissement de plus de 200 000 €. La production croit jusqu'à atteindre les 1 800 hl annuels répartis sur sept cuves : six de 20 hl et une de 40 hl. Les effectifs de la BAM atteignent les 6 salariés, en plus des deux cogérants.

UNE NOUVELLE BIÈRE CHAQUE TRIMESTRE

La gamme compte désormais une quinzaine de bières, huit fixes et le reste est composé d'éphémères. « On suit les tendances, on parle avec l'équipe, le commercial partage les demandes qu'il peut avoir sur le terrain... » Une nouvelle bière naît ainsi à la BAM tous les quatre mois.

Pour ses créations, le duo joue sur les dosages de malt et de houblon, mais aussi sur des épices, fruits et saveurs qu'ils aiment travailler comme la fève tonka ou le sirop d'érable. « Créer nous amuse et nous anime, et, vis-à-vis du marché, on ne peut pas rester constamment sur les mêmes références. En plus, les demandes évoluent, le marché est moins segmenté, on a de plus en plus de demande sur des bières légères. »

En plus de travailler sur les saveurs, Denis Porcher et Ophélia Camandone cherchent à travailler davantage en circuit court. À commencer par les fûts. Adieu le plastique, la brasserie est passée aux fûts métalliques, en location avec des rotations tous les trois mois. « Nous avons une location de 700 fûts prévus, et nous avons déjà dépassé les 850 », note le cogérant. Il espère donc bientôt pouvoir passer à un fond propre, avec des contenants en inox. Mais cela implique l'achat d'une laveuse, et l'embauche d'une personne supplémentaire.

RÉUTILISER SON CO₂

Le plus gros projet à venir serait la réutilisation du CO₂ produit lors du brassage. « Il s'agirait de réorienter un projet qui existe déjà dans le domaine viticole », note Denis Porcher. Car à l'année, la BAM achète entre 100 et 150 bouteilles de CO₂ permettant de conditionner et de carbonater les bières. Ce réemploi pourrait permettre de pousser les bières. Un investissement de 35 000 € dont 11 000 € de subvention ont déjà été attribués par la région et doivent être activés.

“ Les demandes évoluent, le marché est moins segmenté ”

Avec leurs créations, Denis Porcher et Ophélia Camandone alimentent en bières une grande partie du département. Ils sont distribués chez des professionnels, des revendeurs, mais également en vente directe. Et super actifs comme les fans de pop et de rock qu'ils sont, ils manquent rarement un événement. Quel n'est pas le Périgourdin qui ne s'est pas pris une pinte de BAM sur les Nuits Gourmandes ?



Ophélia
Camandone
a fondé la
BAM avec son
compagnon
Denis Porcher

© Loïc Mazalrey - La Vie Économique

Mais le couple ne compte pas en rester là. « Le marché est sur une phase plateau pour l'instant, et nous voulons développer la BAM avec un rayonnement sur les départements du grand quart Sud-Ouest. Le marché de la bière est très concurrentiel, donc nous n'avons pas intérêt à aller dans des secteurs trop éloignés, nous allons avant tout sécuriser notre zone de chalandise », détaille Denis Porcher. ■

Boulazac-Isle-Manoire UNE PÉRIGOURDINE MEILLEURE JEUNE RÉCEPTIONNISTE DE FRANCE

Louise Garay, étudiante en BTS Management hôtellerie-restauration option hébergement, aux écoles de la CCI Dordogne à Boulazac, a remporté le trophée de meilleure jeune réceptionniste de France. Apprentie au Château Edward 1^{er} à Monpazier, Louise a conquis le jury par son professionnalisme et son approche qualitative et bienveillante de l'expérience client.

Après une 3^e place en 2022, la ténacité et l'engagement de Louise lui ont permis de décrocher le trophée David Campbell Junior AICR France, tant convoité par les étudiants en réception.



© Ecoles de la CCI Dordogne

Conne-de-Labarde NOUVEAU CHÂTEAU, NOUVEAU VIN

Les anciens propriétaires du Vignoble des Verdots ont inauguré, en novembre dernier, leur toute nouvelle acquisition : le Château Les Monderys. David et Emmanuelle Fourtout ont acquis ce domaine de 10 hectares en 2022, sur un terroir calcaire avec de vieilles vignes, pour revenir à l'essentiel. Ils ont construit un chai semi-enterré, gravitaire, intégrant les dernières avancées technologiques. Les premières cuvées sont désormais disponibles et au nombre de trois : la cuvée M avec des créations fruitées et expressives avec quatre vins (un rosé, un moelleux, un blanc sec et un rouge) ; la cuvée l'Instant, avec deux vins signatures, le rouge et le blanc, élevés en fûts de chêne français ; et enfin la cuvée Rêve, « le fruit d'une recherche et de la maîtrise d'un terroir d'exception », selon ses propriétaires, avec un blanc et un rosé.



© Fast record

**Saint-Amand-de-Vergt
QUEL EXPLOITANT POUR
LA GUINGUETTE DE NEUFONT ?**

Après démolition et construction d'une nouvelle guinguette sur la base de loisirs de l'étang de Neufont, le Grand Périgueux fait un appel à candidatures pour exploiter cet équipement à partir du 1^{er} avril 2024. Le nouveau bâtiment est calibré pour environ 200 couverts par jour et disposera d'un bar-snack pour les ventes à emporter, des spectacles et des manifestations pourront aussi être organisés au long de l'année. Les présentations de projet sont à adresser à service.eco@grandperigueux.fr ou par voie postale. La présentation détaillée est à consulter sur Guinguette de Neufont. À une vingtaine de kilomètres de Périgueux, ce site qui a fait l'objet d'importants travaux de 2021 à maintenant intègre aussi un espace de baignade, une base de loisirs et un camping monté en gamme qui rouvrira au printemps, au cœur de la nature.



**Dordogne
FRÉQUENTATION
EN HAUSSE POUR
LES SITES KLÉBER
ROSSILLON**

La société Kléber Rossillon enregistre en 2023 une hausse de fréquentation de plus de 15 % pour les douze lieux culturels et touristiques qu'elle gère (plus de 2,5 millions de visiteurs) avec une politique de médiation, la refonte de parcours et une nouvelle programmation culturelle. Trois sites dépassent le million de visiteurs : aux côtés de la Grotte Chauvet 2 et Cosquer Méditerranée, se trouvent les Jardins de Marqueyssac qui ont attiré 4 millions de visiteurs depuis l'ouverture. Au cœur du Périgord noir, ils s'organisent autour de 6 kilomètres de promenades en mêlant culture et plaisir de la nature (Via ferrata, initiation à l'escalade...). La rénovation du domaine de Suscinio (Morbihan), le château de Murol dans le Sancy et le musée de Montmartre avec ses expos temporaires sont les trois succès 2023 de l'équipe du Périgourdin Kléber Rossillon.



Les Jardins de Marqueyssac

Toulouse L'Envol des Pionniers fête ses 5 ans



Le musée qui retrace l'histoire des débuts de l'aéronautique a fêté ses 5 ans fin décembre, réunissant plus de 1 600 personnes. Un succès pour l'Envol des Pionniers qui ambitionne de faire revivre l'histoire du quartier historique de Montaudran à l'est de Toulouse.

Par Maxime FAYOLLE

Un siècle. C'est le temps qu'il a fallu entre le premier vol Toulouse-Barcelone opéré par Pierre-Georges Latécoère et l'ouverture de l'Envol des Pionniers, dans les mêmes locaux de Montaudran. « Le premier vol eut lieu le 25 décembre 1918, juste après la fin de la Première Guerre mondiale », retrace Jean-Baptiste Desbois, directeur général de la SEMECCEL qui regroupe l'Envol des Pionniers mais aussi la Cité de l'Espace.

150 000 VISITEURS EN 5 ANS

Depuis 2018, l'Envol des Pionniers séduit de plus en plus de curieux. Malgré 9 mois de fermeture cumulée en 2020-2021 pendant la crise du Covid, la fréquentation s'est établie à près de 150 000 dont 42 000 en 2023. L'endroit séduit car le visiteur déambule dans les lieux qui ont vu travailler Latécoère, Saint-Exupéry, Mermoz ou encore Dewoitine, le père fondateur des usines Aérospatiale qui deviendra par la suite Airbus.

EXPO LATÉCOÈRE

L'objectif est de toucher encore plus de monde grâce à une exposition dédiée à Pierre-Georges Latécoère qui sera visible tout au long de l'année 2024. « Nos animateurs comédiens se mettent dans la peau de Latécoère et font visiter les installations du pionnier, présent dans le quartier dès 1917. » À l'époque, la guerre est la préoccupation principale, mais très vite l'intérêt d'un autre usage de l'avion se détache. « L'avion rapproche les hommes. Imaginez qu'à l'époque, un courrier entre la France et Dakar mettait entre 4 et 6 semaines à arriver par train et bateau. Latécoère a réduit ce temps entre 4 et 6 jours ! Nous n'avons plus vécu une telle révolution jusqu'à la démocratisation de l'e-mail », s'enthousiasme Jean-Baptiste Desbois. L'exposition est aussi tournée vers l'avenir et les défis de l'aéronautique de demain. Les innovations techniques de plusieurs sociétés comme Delair, Aura Aero ou encore H3 Dynamics sont présentées en fin de parcours.

TOUS AUDACIEUX !

Pour 2024, l'Envol des Pionniers construit également un événement intitulé « Tous Audacieux ! » (6-7 juillet) pour proposer au public de se libérer de ses peurs et franchir son plafond de verre. « Nous avons reçu une trentaine de projets qui sont en cours d'étude », souffle le directeur général. En attendant, le musée s'ouvre aussi à la jeunesse avec la possibilité pour les élèves de CM1 et CM2 de la Métropole toulousaine d'accéder gratuitement à l'Envol des Pionniers. « Ils découvrent une histoire qui montre qu'on peut toujours aller au-delà de ses limites. » ■

Sterela

s'ouvre au Koweït



L'entreprise basée à Pins-Justaret, au sud de Toulouse, vient de signer un contrat de 18 millions d'euros pour l'installation de 38 stations météo au Koweït. Un accord qui lui ouvre les portes du Moyen-Orient.

Par Maxime FAYOLLE

Il aura fallu 5 ans ! Entre les premières négociations et la signature de ce contrat avec la direction générale de l'aviation civile du Koweït, Sterela a bravé bien des obstacles pour mettre le pied au Moyen-Orient. « Le Koweït est une référence pour pénétrer ce marché », note Robert Bousquet, président du groupe Ermic, dont dépend Sterela. Ce contrat de 18 millions d'euros pour la livraison et la maintenance de 38 stations météo pourrait n'être qu'un début pour l'entreprise haut-garonnaise.

EXPÉRIENCE ET SAVOIR-FAIRE

Il faut dire que Sterela a démontré son expérience et son savoir-faire dans son secteur. « Nous avons conclu en 2011 un contrat-cadre avec Météo France pour fournir plus de 600 stations météo pendant 8 ans, et l'année suivante 300 stations marines embarquées dans le cadre du groupement européen d'intérêt économique. » Au Koweït, l'installation de ces stations répond à deux objectifs. La prévision météo-

rologique classique et l'étude du climat à plus long terme. « Dans le pays, il fait 50 degrés l'été, donc si la température augmente de 1,5 ou 3 degrés, ça les impacte directement », note Christophe Marquet, responsable du département météo chez Sterela. L'installation des premières stations est prévue pour 2025 et doit durer 3 ans.

UN CHIFFRE D'AFFAIRES BOOSTÉ POUR 2024

Au-delà de ses activités météo, Sterela s'apprête à vivre une année 2024 boostée par ses activités de défense. L'entreprise fabrique des porte-cibles pour l'entraînement des soldats et a notamment en charge le maintien en condition opérationnelle de tous les champs de tir en France. « Avec les guerres en Ukraine et en Israël, tous les pays du monde investissent dans la défense », explique Robert Bousquet. L'activité devrait d'ailleurs porter le CA de Sterela en 2024. Sur les 44 millions attendus pour le groupe (38 millions d'euros en 2023), l'activité défense devrait en représenter près de 15 millions. « C'est aussi sur ce secteur défense que le Moyen-Orient nous intéresse », souffle le président qui vise particulièrement l'Arabie saoudite. « Gagner des marchés c'est bien, mais on doit toujours penser au coup d'après et rebondir. » Si les bonnes relations perdurent avec le Koweït, les portes du Golfe pourraient s'ouvrir encore plus largement pour Sterela. ■

Le président du groupe Ermic, Robert Bousquet et le directeur général de l'aviation civile du Koweït, Imad Al Jalawi



Toulouse DEUX GROSSES COMMANDES DE FIN D'ANNÉE POUR AIRBUS

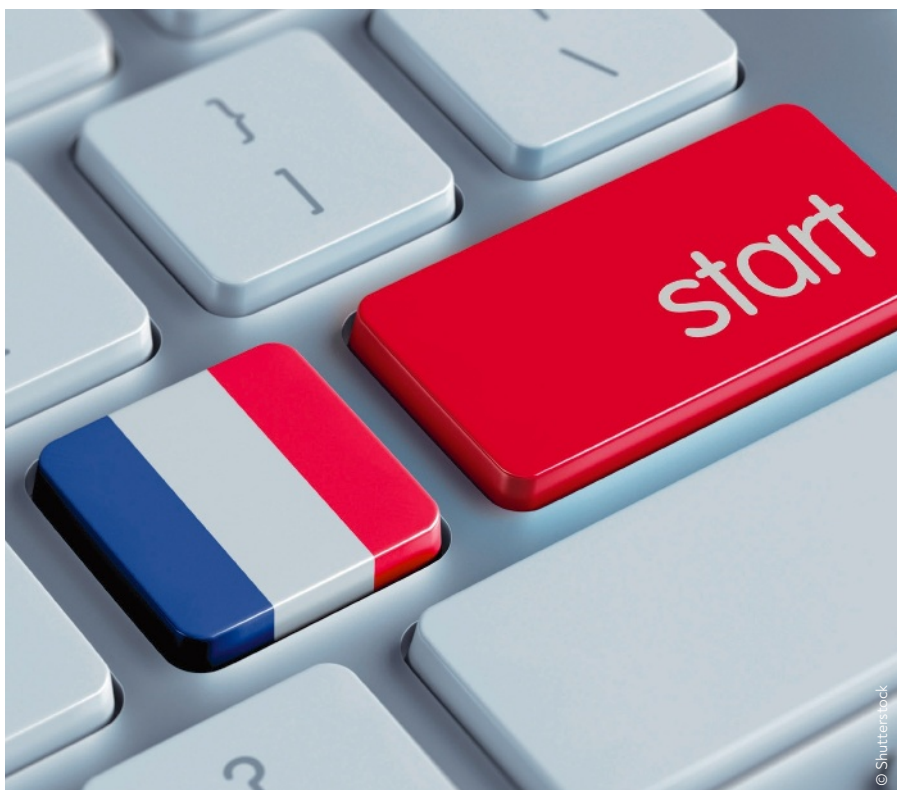
La fin d'année est décidément prolifique chez Airbus. La compagnie aérienne Turkish Airlines annonce une méga commande de 220 appareils (150 A321 et 70 avions de la famille A350). La compagnie turque a désormais franchi la barre des 500 avions commandés à l'avionneur toulousain (504, dont 212 déjà livrés). C'est une commande historique pour Turkish Airlines qui va permettre de « moderniser notre flotte avec des avions plus efficaces et plus respectueux de l'environnement », s'enthousiasme le président du conseil d'administration de la compagnie, Ahmet Bolat. Dans le même temps, la compagnie EasyJet a annoncé une commande de 157 appareils supplémentaires (56 A320neo, 101 A321neo) dans le cadre du renouvellement de sa flotte. « Cet investissement important dans l'avion le plus économe en carburant témoigne de l'engagement commun d'Airbus et EasyJet pour la décarbonation », déclare Christian Scherer CEO d'Airbus.



© Airbus SAS 2023

Haute-Garonne FRENCH TECH TREMLIN : 18 LAURÉATS À TOULOUSE

Dix-huit lauréats de la saison 3 du programme French Tech Tremplin vont être incubés à la French Tech Toulouse. Ils font partie des 224 entreprises lauréates en France, dévoilées le 15 décembre par le ministre Jean-Noël Barrot. Sont retenus dans la ville rose : Twinworks, Intui Teeth, Ex Creatio, DCO2, Pybex Cycles, My Creative Box, PsyMatch, Scrooge Finance, Domy, Les bons buffets, Save Me, Upcyclothe, Selection-ENR, Tawkie, V-Event, Elda Technology, Holy Moka Games et Wayf. Depuis le lancement du programme en 2019, plus de 2 000 entrepreneurs ont été accompagnés en France. 21 % des lauréats de la première saison ont levé ou sont en cours de levée de fonds et 53 % ont recruté des ETP dès la première année. 93 % des start-ups créées à travers le programme French Tech Tremplin sont toujours en cours de développement.



© Shutterstock

Toulouse **OLIVIER JAUBERT QUITTE LE TOULOUSE FC**

L'annonce était inattendue du côté du Toulouse Football Club. Olivier Jaubert, le directeur général du club, a été débarqué au 31 décembre après trois ans et demi en poste. « Le club et moi-même tenions à exprimer notre gratitude envers Olivier. Je tiens à souligner la qualité exceptionnelle de son travail structurant depuis son arrivée, qui a grandement contribué aux réussites que nous avons connues jusqu'à présent », s'est exprimé le président du club, Damien Comolli. Le Téfécé, décevant 16^e de Ligue 1 à la trêve, devrait être actif sur le marché des transferts en janvier afin d'éviter une descente en Ligue 2, deux saisons après son accession. Le nouvel organigramme du club sera connu dans les prochaines semaines. L'annonce du départ d'Olivier Jaubert renforce en tout cas les rumeurs de vente du club par l'actionnaire principal RedBird Capital Partners.



Haute-Garonne **NATIMPACT ACQUIERT BASE ORGANIC FOOD**

Le groupe agroalimentaire toulousain Natimpact a annoncé l'acquisition, le 12 décembre, du tarn-et-garonnais Base Organic Food fondé en 2015 par Charif Benabderrahmane. Experte du vrac, Base Organic Food (25 salariés) est spécialisée dans la création et le développement de filières 100 % bio de fruits secs, graines, céréales et fruits exotiques. Il s'agit pour le groupe Natimpact du quatrième rachat d'entreprise, après le spécialiste des confitures Naturgie en 2019, le chocolatier Bovetti en 2020 et le fabricant de sauces Le Coq noir en 2021. Créé en février 2019 par Didier Suberbielle, Frédéric Grünblatt et Marlène Castan, en association avec le fonds impact Triodos Food Transition Europe, et des fonds régionaux du Crédit Agricole, le groupe toulousain compte désormais plus de 150 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 40 millions d'euros.





Daxap joue sa part dans la transition

La filiale transport du groupe Daxap franchit une nouvelle étape vers la transition énergétique avec l'acquisition d'un premier camion 100 % électrique destiné aux travaux publics. Parallèlement, le groupe travaille sur un projet de la valorisation des déblais de chantier de la métropole bordelaise.

Par Hélène LERIVRAIN

C'est une nouvelle étape vers la transition énergétique pour Daxap, entreprise de location de camion et engin de travaux publics avec chauffeur, qui emploie une vingtaine de personnes à Bordeaux.

Après avoir fait modifier sa flotte de camions qui roule désormais au carburant alternatif B100 (huile de colza française), permettant de réduire de 60 % les émissions de CO₂, la filiale transport du groupe a fait l'acquisition début décembre d'un premier camion 100 % électrique. « Il va permettre de nous rendre compte en situation des réelles contraintes de l'électrique et de voir comment il est possible de l'adapter au mieux pour que cela n'impacte pas nos clients », explique Matthieu Alarcon, directeur général de Daxap Transport.

Le basculement de la totalité de la flotte de camions ne sera engagé que dans un second temps. À ce stade, les clients de Daxap semblent jouer le jeu. « S'il n'y a pas

encore de restriction de circulation au niveau de Bordeaux Métropole, il leur est de plus en plus demandé de réduire leurs émissions dans le cadre des marchés publics », confie Matthieu Alarcon.

UN PROJET DE VALORISATION À 100 %

Parallèlement, le groupe qui dispose d'une plateforme de vente de granulats travaille sur un projet de la valorisation des déblais de chantiers de la métropole bordelaise. « Actuellement, les entreprises de travaux publics vident les terres de chantier, considérées comme un déchet, sur la plateforme et rechargent des granulats pour leurs chantiers », décrit Guillaume Pascal, gérant associé chez Daxap. Et pour alimenter la plateforme en cailloux, des semis remorques arrivent directement des carrières d'extraction de Charente. « Ils les vident et rechargent les déblais de terre qu'ils remontent dans les carrières. C'est une hérésie », commente Guillaume Pascal.





Le camion grue
100 % électrique de Daxap

« Daxap a mis au point un process qui nécessitera un investissement de 15 à 20 millions d'euros »

Aujourd'hui, Daxap valorise déjà 30 à 40 % des terres de chantier par criblage et concassage. Mais demain l'entreprise a un objectif de revalorisation des terres à 100 %. Pour cela, Daxap a mis au point un process qui nécessitera un investissement de 15 à 20 millions d'euros. Une sorte de tamis et d'installation de lavage à grande échelle permettra de séparer cinq types de matériaux différents présents dans les terres évacuées de chantier, de les normer et les réutiliser. « L'argile servira à produire du béton prêt à l'emploi », ajoute Guillaume Pascal.

UN PARTENARIAT AVEC MATERRUP

Dans ce cadre, Daxap a signé sur la métropole un partenariat d'exclusivité avec l'entreprise Materrup qui pro-

duit dans les Landes un ciment bas carbone à base d'argile non calciné. « En supprimant les camions sur la route entre la carrière et la plateforme, nous passerions de 7 millions de tonnes de CO₂ rejetées à 571 000 tonnes. » Dans une logique de cohérence, Daxap prévoit également d'équiper son bâtiment en panneaux photovoltaïques et de mettre en place un circuit d'eau fermé pour le lavage. « Il n'y a pas de secteur qui ne soit pas concerné par la transition. Alors que le TP véhicule une image rustique, nous prouvons que le réchauffement climatique nous concerne également », conclut Matthieu Alarcon. ■

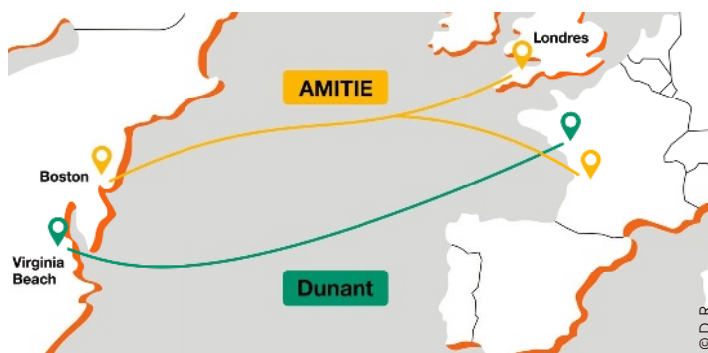
Talence

1^{RE} ÉDITION RÉUSSIE POUR LE BOOSTER CAMP DU RÉSEAU ENTREPRENDRE AQUITAINE

Organisé les 13 et 14 décembre au domaine de Fompeyre, à Bazas, le premier Booster Camp du Réseau Entreprendre Aquitaine a réuni les dirigeants de 6 entreprises (les « boostées ») pour une expérience de 24 heures, durant lesquelles elles ont été entourées par une équipe de 80 experts et chefs d'entreprise (les « boosters »). Ce programme d'accompagnement inédit et collectif, visant à accélérer la croissance d'entreprises avec l'aide d'entrepreneurs bénévoles, a consisté à établir en seulement quelques heures une véritable stratégie de développement. « Le Booster Camp est une aventure humaine avec 10 personnes qui nous donnent de leur temps, un temps précieux, on le sait, de leur expérience. Ça a été vraiment enrichissant et rassurant de pouvoir se reposer sur ses pairs et d'avoir toute cette diversité d'expérience », commente dans un communiqué Julie Cutillas, dirigeante de Coven, boostée. « Ce qui nous a le plus marqués, c'est le temps offert par les participants. Un peu plus de 24 heures assez intenses, partagées avec un chahutage de points de vue et une confrontation », complètent Xavier de la Borderie et Nicolas Zisswiller, fondateurs d'Aktea, également boostés.

Bruges AMITIÉ, LE CÂBLE SOUS-MARIN QUI FAIT DE BORDEAUX UN HUB DE CONNECTIVITÉ MONDIAL

Inauguré le 19 décembre, au sein du centre de données BX1 d'Equinix, à Bruges, le câble sous-marin Amitié est entré en service. Après 4 ans de travaux entre les continents américain et européen, le câble de 6 800 km relie désormais Lynn, aux États-Unis, Le Porge, dans le Médoc et Bude, en Grande-Bretagne. « Il vient renforcer les capacités de connectivité sur la route numérique la plus dense au monde », assurent dans un communiqué Orange, responsable du bon fonctionnement du câble pour la France et de la maintenance de la station d'atterrissement, fournissant les infrastructures terrestres jusqu'au centre de données BX1 ; et Equinix, hub de connectivité du câble pour la France, le reliant avec tous les centres névralgiques d'échanges de données européens depuis Bordeaux. Il confirme « la place grandissante de Bordeaux en tant que hub numérique français », concluent-ils.



Bègles VALOREM ET LA BANQUE DES TERRITOIRES LANCENT CALYPSO

L'opérateur indépendant en énergies vertes Valorem, installé à Bègles, a conclu un accord de partenariat de long terme avec la Banque des Territoires en vue d'accompagner son développement. La plateforme d'investissement Calypso a ainsi été créée afin de soutenir la construction de 500 MW de centrales solaires et éoliennes à l'horizon 2027, correspondant à la consommation d'une agglomération de plus de 485 000 habitants. Les projets financés par Calypso seront détenus à hauteur de 49 % par la Banque des territoires et à 51 % par Valorem. « L'approche territoriale est au cœur du développement des projets en énergie renouvelable (ENR) portés par Valorem. Nous souhaitons rester acteur de ces territoires dans la durée et faire des ENR un levier d'activité pour ces derniers. Le partenariat avec la Banque des Territoires nous permettra de développer davantage de capacité de production en énergie verte tout en nous associant avec un acteur, public, qui partage cette approche de création de valeur dans les territoires », commente dans un communiqué Jean-Yves Grandidier, président fondateur du groupe Valorem, qui vient par ailleurs d'annoncer un accord de coopération avec T&T Proenergy pour développer plus de 300 MW de projets solaires photovoltaïques en Pologne.



Le fondateur et président du groupe Valorem, Jean-Yves Grandidier

© Louis Piquemil - Echos Judiciaires Girondins

Eysines / Biganos CMP COMPOSITES ACQUIERT CUVELIER POLYMECA INDUSTRIE

Le spécialiste girondin du développement, du prototypage et de la réalisation de pièces innovantes en matériaux composites, notamment destinées aux secteurs de l'aéronautique et du spatial, annonce la finalisation du rachat de l'usiner industriel Cuvelier Polymeca Industrie (CPI), basé à Biganos. Un rapprochement qui donne naissance au groupe CMPi, désormais composé d'une soixantaine de salariés répartis entre Eysines et Biganos. « Ce rapprochement a été favorisé par une collaboration existante depuis plusieurs années entre les deux sociétés et par la volonté délibérée des deux dirigeants d'unir nos forces. CMP Composites et CPI ont en commun de nombreux clients dans le secteur de l'aéronautique, du spatial et de la défense. Ensemble, nous poursuivrons l'accompagnement de ces industriels par une offre toujours basée sur l'agilité, l'innovation et l'excellence technologique », souligne dans un communiqué Jérôme Bénabès, président de CMP Composites.

A6Landes Informatique **Prévoir et éviter** **les cyber** **tempêtes**

A6Landes Informatique, installée à Aire-sur-l'Adour, Mont-de-Marsan et Saint-Sever, est spécialisée en sécurité informatique et sauvegarde de données. Résultats probants.

Par Hubert RAFFINI

Adolescent déjà il jonglait avec joysticks, claviers et souris. Le jeu est devenu passion. La passion, métier et après avoir obtenu une licence en sécurité informatique à Montpellier, complétée d'un master en management, en 2007, Mathieu Épaulard, 40 ans aujourd'hui, a créé A6Landes Informatique. A6Landes, comme assistance. Au début, son offre en cybersécurité laissait dubitatif. Difficile d'avoir raison trop tôt. Mais aujourd'hui, 11 salariés plus tard, dont 80 % de techniciens ou ingénieurs en informatique et un chiffre d'affaires qui dépasse le million d'euros, la sécurité est devenue son cœur de métier avec des résultats convaincants. « En bientôt 16 ans d'activité, jamais un de mes 600 clients n'a perdu de données », dévoile-t-il, non sans une certaine fierté, même s'il indique que « dans ce domaine, il convient de rester modeste et discret ». Ce savoir-faire trouve par ailleurs sa concrétisation dans son intégration à la Direction zonale de police judiciaire (DZPJ) Sud-Ouest en tant que réserviste expert cybermenaces chargé de la prévention.



INFOGÉRANCE

A6Landes Informatique propose de l'infogérance. Une sorte de super contrat de maintenance. Au-delà du dépannage, les postes informatiques des clients sont mis sous monitoring, comme pour la surveillance d'un malade. Des marqueurs sont installés dans les ordinateurs et des spécialistes dédiés voient en temps réel, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, les problèmes qui peuvent advenir et ont la possibilité d'anticiper les complications avec l'aide de l'intelligence artificielle. En cas de panne, pour les clients landais - 80 % du portefeuille - une intervention est garantie dans l'heure.

CYBER MÉTÉO

Cette surveillance à distance offre la possibilité d'établir un véritable bulletin cyber météo en temps réel. Un boîtier permet de faire de la cybersécurité de précision en analysant les flux toxiques. Une attaque ne vient pas d'un coup. Elle est précédée d'une phase d'espionnage. Souvent, ces requêtes malveillantes passent sous les radars, mais la solution A6Landes permet de les détecter et de réagir par anticipation en les isolant. C'est sa force. « Pour être efficace, éviter que l'attaque des malwares ne monte en privilège, ne se propage à d'autres ordinateurs et qu'il y ait cyber tempête, il faut être furtif, ne pas être repéré, et si nécessaire utiliser un leurre », explique l'expert. Son offre, monitoring plus analyseur de flux - encore rare - protège l'ensemble des parcs informatiques, caméras, imprimantes, mobiles, compris. Et ce n'est pas un luxe quand on sait que la continuité du service est essentielle pour bon nombre d'entreprises et que les attaques provenant de grosses structures très organisées, souvent russes, sont quotidiennes.

SAUVEGARDE EXTERNALISÉE

Outre sa spécialité en cybersécurité fine, A6Landes informatique vend des matériels européens uniquement s'ils sont validés par ses ingénieurs et s'ils ont un taux de réparabilité élevé et propose une sauvegarde de données externalisée sur le sol français. Pour cela un simple code est entré dans l'ordinateur qui n'a aucun droit vers les serveurs. La sauvegarde devient ainsi invisible et n'est plus repérable par les attaques malveillantes qui cherchent à les crypter pour les revendre. Les hackers s'y sont toujours cassés les dents. ■



MATHIEU
ÉPAULARD



Artisanat HAGETMAU, VILLE DE LA REPRISE

Hagetmau fait partie des 12 communes ou communautés de communes néo-aquitaines (une par département) lauréates des prix Villes et villages de la reprise, décernés par la chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du Mois de la transmission-reprise, porté par la région. L'objectif de la distinction : valoriser les collectivités locales qui œuvrent à la dynamisation de leur tissu économique en favorisant la transmission et la reprise d'entreprises artisanales implantées sur leur territoire. Cette opération permet également de communiquer sur les aides financières et les dispositifs d'accompagnement dont peuvent bénéficier cédants et repreneurs, tout en constituant une opportunité pour les artisans de se rencontrer et d'échanger avec des experts.



Collectivités L'ALPI EXPERTCYBER

L'Agence landaise pour l'informatique (Alpi) est désormais labellisée ExpertCyber pour son niveau d'expertise en cybersécurité, après un audit de l'Afnor. Développé par Cybermalveillance.gouv.fr, en partenariat avec les principaux syndicats professionnels du secteur et la Fédération française de l'assurance, ce label garantit un niveau d'expertise et de compétence en sécurité numérique ; un conseil de qualité pour prévenir la survenue d'autres actes de cybermalveillance et sécuriser les installations informatiques des collectivités.

Entreprise **L'ORANGE BLEUE S'IMPLANTE À SOUSTONS**

Après Mont-de-Marsan, Bégaar, Dax, Hagetmau et Pomarez, le groupe de salles de sport l'Orange bleue s'implante à Soustons. Sur 390 m² dotés d'espaces dédiés au cardio et à la musculation, situés à proximité du centre commercial E. Leclerc, la licence de marque dirigée par Carole Morel, coach fitness diplômée, avec un second coach à plein temps, proposera 33 cours collectifs par semaine.

Portes ouvertes du 15 au 20 janvier



Bien-être au travail

ACQS EXPERTISE CONSEIL LABELLISÉ HAPPYINDEX®AT WORK

4,79 sur 5 : c'est la note (en progression par rapport à 2023) qui vaut à Acqs Expertise Conseil de renouveler son label HappyIndex®AtWork pour 2024. Dans le cadre du questionnaire proposé de manière anonyme par l'institut de sondage ChooseMyCompany pour mesurer leur bien-être au travail, les 30 collaborateurs du cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes implanté à Dax et Saint-Pierre-du-Mont ont en effet plébiscité le management, les opportunités de développement professionnel, le salaire et la reconnaissance, mais aussi le plaisir et la fierté de travailler au sein de l'entreprise. « Cette labellisation, pour la quatrième année consécutive, nous permet de mesurer la satisfaction de nos collaborateurs au sujet de leurs conditions de travail et d'avancer ensemble sur les axes d'amélioration, se réjouit Nathalie Cazeaux-Lauilhé, expert-comptable, commissaire aux comptes et associée. Elle permet aussi de communiquer auprès de potentiels candidats sur l'ambiance et le mode de management au sein de notre cabinet. En effet, nous avons besoin de recruter cinq nouveaux collaborateurs par an en moyenne, il est donc indispensable que ces candidats puissent percevoir la réalité de leurs futures conditions de travail à travers les verbatims de notre équipe. »



Terres du Sud **Toujours** **une longueur** **d'avance**

Le groupe agroalimentaire Terres du Sud, dont le siège est à Clairac, a annoncé une troisième année de résultats positifs et poursuit sa trajectoire de compétitivité et de conquête de marchés. Dans un contexte de fortes mutations et d'instabilité économique, l'entreprise lot-et-garonnaise joue à la fois un rôle de bouclier et de « booster d'innovations ».

Par Chantal BOSSY



PATRICK GRIZOU
président de
terres du Sud

SYLVAIN THÉON
directeur général
de Terres du Sud

Malgré une conjoncture complexe pour l'ensemble des filières, le groupe emblématique Terres du Sud, dont le siège est à Clairac, a présenté un chiffre d'affaires consolidé de 621 millions d'euros. Le groupe affiche aussi un résultat net de 5 millions d'euros et un EBE (Excédent Brut d'Exploitation) de 22,4 millions d'euros en progression de 7 millions. Deux tiers de ces chiffres sont réalisés par les activités agricoles du groupe et un tiers par ses activités de transformation agroalimentaire et de la distribution grand public. Des résultats qui confirment la justesse des mesures mises en place par l'entreprise.

UNE STRATÉGIE GAGNANTE

« Depuis 2022, afin d'assurer notre mission « Développeur de Terroirs », nous conduisons nos actions autour de quatre enjeux prioritaires (transition agricole, attractivité et engagement, renouvellement offre adhérents, performance globale). De cette manière, nous surmontons ce contexte, tout en développant de nouvelles filières animales et végétales, et de nouvelles opportunités de croissance durable. C'est d'ailleurs tout le sens de notre modèle « Développeur de Terroirs », qui est à la fois une condition impérative et une raison d'être », souligne Sylvain Théon, directeur général du groupe Terres du Sud. Cette ambition « Développeur de terroirs » est portée par ses 6 000 agriculteurs adhérents et forte de l'expertise de ses 1 414 salariés : réussir la transition agricole pour un modèle coopératif viable, responsable et innovant.

SOLIDITÉ ET FLEXIBILITÉ

Le modèle du groupe démontre ainsi sa solidité et sa flexibilité en saisissant les opportunités. Terres du Sud a ainsi fait l'acquisition en 2023, d'un magasin Gamm Vert à Podensac et du couvoir de Tonneins, et mis en place des outils d'aide à la décision pour les agricul-

“ En 2023, Terres du Sud a ainsi fait l'acquisition du couvoir de Tonneins ”

teurs, comme par exemple un réseau météo connecté en partenariat avec Sencrop ou encore les sondes capacitatives Sentek qui permettent de mieux piloter l'irrigation. Enfin, les équipes des cinq branches (Végétale, Volailles, Fruits et légumes, Palmipèdes et Distribution) ont démontré leur capacité d'adaptation et d'antici-

4 BRANCHES AGRICOLES :

- **Végétale** : 2 572 livreurs de céréales (dont 203 bio, 1986 producteurs viticulture, arboriculture, maraîchage)

393 salariés

- **Volailles** : 329 éleveurs (270 de volailles de chair dont 35 en bio et 50 de poules pondeuses dont 36 en bio)

265 salariés

- **Fruits et Légumes** : 312 producteurs (57 en bio)

104 salariés

- **Palmipèdes** : 148 éleveurs.

252 salariés

1 BRANCHE DISTRIBUTION :

298 salariés, 33 magasins (Gamm Vert), 9 espaces de vente (Le Goût de nos campagnes), 6 points de vente (InnoVert).

tion pour proposer des solutions aux agriculteurs et producteurs, comme les avances de trésorerie pour les éleveurs de canards en attente des aides d'État, la fiabilisation des processus d'achats d'intrants producteurs pour amortir les fluctuations des marchés, ou encore la limitation de l'impact de l'inflation sur les prix en magasins.

UN PLAN D'INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE DE 50 MILLIONS D'EUROS

La poursuite de cette dynamique s'appuie sur un plan stratégique d'investissement jusqu'en 2027 prévoyant 50 millions d'euros pour conforter les filières (schéma directeur, rénovation de magasins, développement des énergies renouvelables / en autoconsommation, etc.) et la volonté de saisir les opportunités de croissance externe pour gagner en compétitivité et conquérir de nouveaux marchés.

UNE PHILOSOPHIE RESPONSABLE

« Défini dès 2018 et partagé depuis avec l'ensemble de nos collaborateurs et adhérents, notre projet coopératif « Développeur de Terroirs » fixe notre feuille de route pour le présent et l'avenir. Adossé à des objectifs stratégiques cohérents, orienté par une démarche RSE ambitieuse « Terroirs durables », il décline une vision collective, indissociable de notre territoire et inspirée par nos valeurs de coopération, de mutualisation, de confiance, de transparence et de solidarité », a expliqué Patrick Grizou, président du groupe Terres du Sud. ■

Pratique en vogue

Coaching professionnel

Bilan de compétences, évolution de carrière, reconversion... Coach depuis plusieurs mois, Stéphane Madani accompagne des parcours professionnels qui sont autant de choix de vie différents.

Par Jonathan BITEAU



STÉPHANE
MADANI
profession coach

© Julien Mivelle - La Vie Économique

Activité emblématique, le coaching professionnel connaît un nouvel engouement depuis la fin de la crise sanitaire. Faut-il y voir un lien ? En tout cas, les profils qui proposent ce service sont aujourd'hui courants sur les réseaux sociaux professionnels et ils accompagnent cette recherche de bien-être dans le travail. Alors que le Lot-et-Garonne n'échappe pas à cette tendance, nous avons décidé d'aller à la rencontre de l'un d'eux : Stéphane Madani. Âgé de 43 ans, Stéphane exerce le métier d'agent immobilier dans l'Agenais à titre principal. C'est une connaissance qui l'a amené à s'intéresser au coaching : « J'ai un ami qui exerce ce métier à Paris. Il a pensé que je pouvais avoir les qualités pour être coach car je m'intéresse énormément aux valeurs des individus. Alors je me suis renseigné et j'ai commencé à me former ». Et comme il ne fait pas les choses à moitié, Stéphane a entamé un cursus d'un an avec 1 à 2 webinaires par semaine, 5 séminaires à Paris et un mémoire à rendre. Le but est d'obtenir une certification dans un domaine où il n'existe pas encore de réglementation précise.

DU BILAN DE COMPÉTENCE AU CHANGEMENT DE VIE

Depuis plusieurs mois, Stéphane a intégré un organisme de formation qui propose des bilans de compétence : « Bien-être & Formation ». Cette prestation peut être suivie par du coaching en fonction des besoins de chacun. Et les demandes peuvent être très variées : « je peux assister des personnes qui démarrent un projet, des salariés en burn-out, des reconversions ou des hauts dirigeants qui vivent avec beaucoup de stress. Notre rôle est de définir un objectif et de mettre en place le premier pas, le premier millimètre pour y parvenir », explique-t-il. La question de la tension au travail et d'une charge mentale trop élevée revient fréquemment. La plupart du temps, des problématiques personnelles émergent aussi : « il y a beaucoup de transversalité entre le professionnel et le personnel. Le coaching est un état d'esprit, une méthode. Face à un problème, le psychologue va essayer de comprendre pourquoi quand le coach va se demander comment le dépasser », continue Stéphane. Il assure ne pas faire de publicité et répondre aux besoins des gens qui font appel à lui. Conscient que toutes les personnes ne sont pas sensibles au principe du coaching, voici ce qu'il répond à ceux qui s'interrogent sur l'utilité du procédé : « Donne-moi une heure de ton temps et tu seras convaincu ! ». ■

Coaching sportif Un pas vers les entreprises

L'ancien demi de mêlée et préparateur physique du SUA s'est reconverti dans le coaching sportif. Principalement orienté vers les jeunes et les sportifs à ses débuts, Mathieu se tourne à présent de plus en plus vers les professionnels et les entreprises.

Par Jonathan BITEAU

Cest au fond d'une ruelle pavillonnaire de Boé que Mathieu Barrau nous accueille dans une vieille maison rénovée. Après une dizaine de saisons en tant que préparateur physique au SUA, l'ancien demi de mêlée a souhaité changer de quotidien : « Pendant des années, j'ai eu un rythme effréné. En étant préparateur physique du SUA, on n'a pas de vacances, il faut tout le temps anticiper et on est sous pression sans arrêt. C'est épuisant psychologiquement. Je ne me voyais pas continuer comme ça pour ma vie de famille ».

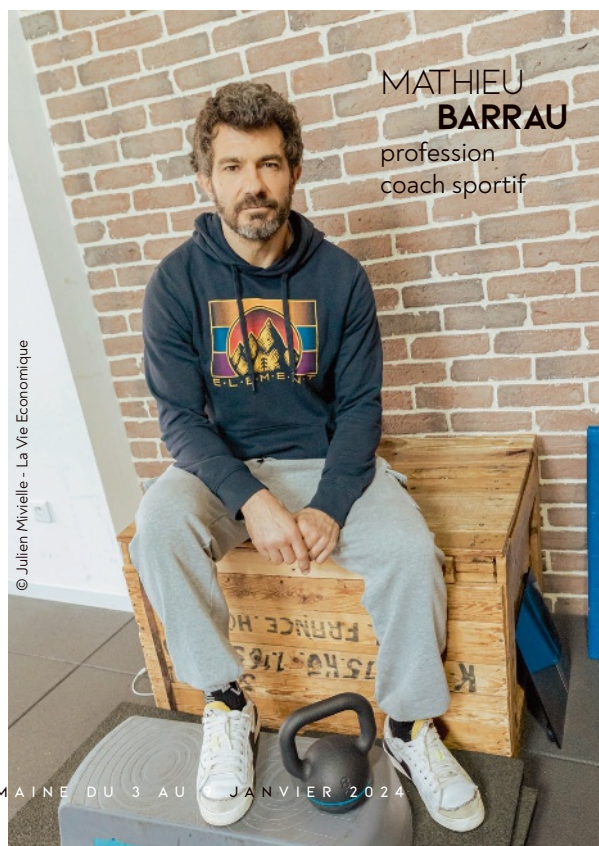
DES PROFILS VARIÉS

En 2021, Mathieu Barrau, diplômé en Staps, quitte le club agenais et devient professeur de sport au CFA de la Palme. Parallèlement, il démarre son activité de coaching sportif chez les particuliers. La rénovation de sa grange lui donnera l'opportunité de créer un espace dédié digne des meilleures salles de sport pour accueillir ses clients. Ayant anticipé sa fin de carrière dans le rugby, Mathieu souhaite développer son activité de coach : « J'ai toujours été attiré par l'aspect athlétique du rugby, le côté musculaire et énergétique. Aujourd'hui, je fais bénéficier mon expérience à des

personnes très différentes : des jeunes sportifs bien sûr, mais aussi des personnes qui manquent de confiance en elles, des cadres sédentaires au bureau et même des retraités qui viennent en couple ». Mathieu propose des séances hebdomadaires d'une heure avec un forfait. Chaque programme est individualisé, adapté à l'âge et au physique du client. « Le Covid a beaucoup perturbé les gens. Il y a une recherche d'accompagnement et on fait plus attention à soi », explique-t-il.

INTERVENTIONS EN ENTREPRISES

Développant son activité de coach, Mathieu souhaite proposer également ses services aux entreprises pour des séminaires d'un ou plusieurs jours, avec des programmes adaptés pour favoriser la cohésion et l'esprit d'équipe. Une nouvelle offre qu'il voudrait faire connaître au plus grand nombre afin de continuer à fédérer, au-delà des terrains de rugby. ■



MATHIEU
BARRAU
profession
coach sportif

© Julien Mivelle - La Vie Economique

100 ans de gourmandise

Maison
Constanti



© Cyril Garrabos - La Vie Economique



JEAN-LUC
CONSTANTI
gérant de Maison
Constanti

La Maison Constanti, fondée en 1923, s'est construite une solide réputation en Béarn et au-delà. Cette institution, incarnée par Jean-Luc Constanti, ne cesse de se réinventer, en témoigne sa gamme de chocolats en forme de béret aboutie après 6 ans de travail.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

En ce jeudi matin, quatre jours seulement avant Noël, qu'importe si la période des fêtes est dense pour les commerçants : Jean-Luc Constanti, gérant de la centenaire Maison Constanti, donne de son temps pour une interview qui durera près de deux heures. Peut-être parce que ce Béarnais pur souche se nourrit tant des relations humaines qu'il ne voudrait passer à côté d'une rencontre. Il le dit lui-même : « Si vous n'aimez pas les gens, ne faites pas ce métier ». Et si preuve d'amour il doit y avoir, celle de Jean-Luc Constanti a de quoi séduire : depuis ses 19 ans, le pâtissier régale une clientèle particulièrement fidèle à ses gâteaux, viennoiseries, biscuits et autres chocolats.

FORMÉ CHEZ HERMÉ ET LENÔTRE

En son temps déjà, son grand-père Léon Constanti, fondateur de l'entreprise, aimait lui aussi faire plaisir en distribuant gratuitement des petits pains appelés « coucous » aux enfants du Haut Béarn. L'histoire de Maison Constanti a en effet débuté en vallée de Barétous, à Lanne-en-Barétous très exactement. Dans les années



“ Je suis un créateur, je ne fais pas dans le mono produit : j’aime donner du choix à mes clients ”

quatre-vingt-dix, la boulangerie du village devient également une pâtisserie grâce à Jean-Luc Constanti, qui a auparavant fait ses armes chez Hermé et Lenôtre ainsi que chez Maison Andrieu, à Pau. Aujourd’hui, même si le chef d’entreprise rejoint tous les jours la capitale béarnaise où la Maison Constanti est bien implantée, il se dit avant toute chose Barétounais. Un ancrage fort et essentiel, aussi nécessaire à sa vie qu’un autre de ses piliers : sa femme.

UNE GAMME PARISIENNE

« Nathalie est la rencontre qui a tout changé. Elle représente 60 % de la bonne marche de l’entreprise », évoque-t-il, se remémorant sa vie professionnelle avant elle, le travail avec son père et sa mère à Lanne, les journées « à bosser depuis très tôt le matin jusqu’à 23 heures », la difficulté d’être « le fils de »... En 2005, le couple prend la décision d’ouvrir une nouvelle boutique à Oloron-Sainte-Marie. Avec un parti pris qui va tout changer : « J’ai choisi d’amener une gamme parisienne en milieu rural. À Oloron, les gens aiment le produit. Nous proposons autre chose et ça a tout de suite marché : mon patron, qui est ma clientèle, m’a fait confiance ». Trois mois après cette installation, l’entreprise embauche 9 salariés supplémentaires et l’effectif monte alors à 18. Un an plus tard, elle compte 27 salariés. La nouvelle ère Constanti vient de démarrer.

60 SALARIÉS ET 4 BOUTIQUES

Actuellement, ils sont 60 à faire tourner la machine, notamment sur Pau où Maison Constanti a essaimé suite au succès d’Oloron. Trois boutiques y sont stratégiquement situées : un salon de thé sur le boulevard

des Pyrénées, un magasin rue Henri-IV et un étal aux Halles. Et dans chacune d’entre elles, il y a l’embarras du choix. Jean-Luc Constanti a en effet toujours beaucoup d’idées, souvent concrétisées bien qu’il soit parfois raisonné par sa femme qui, dit-il, le canalise avec raison. « Je suis un créateur, je ne fais pas dans le mono produit : j’aime donner du choix à mes clients », assume ce bourreau de travail. Gâteaux basques, pains au maïs, mendiants, glaces, chocolaines, tablettes de chocolat, macarons mais aussi propositions salées, entre tant d’autres choses... : l’offre précède la demande, chez Maison Constanti. Pour cause, le pâtissier n’a de cesse de se réinventer : « L’avantage de la concurrence, c’est que ça tire vers le haut. Il faut être différent des autres : je suis obligé d’avoir un temps d’avance ».

“ Le Béret de Constanti, présenté comme « élégant » et « féminin », se veut aussi beau que bon ”

« UNE SUPERBE MATIÈRE PREMIÈRE »

Innover pour exister : la création du Béret de Constanti, une gamme de chocolats en forme de béret peaufinée depuis six ans et aboutie en cette année anniversaire, confirme ce leitmotiv. S’il est présenté comme « élégant », « féminin » et vecteur de symboles, ce produit se veut aussi beau que bon. Comme les autres créations de Maison Constanti, pour ce faire « une superbe matière première » est privilégiée, qui n’est par ailleurs « pas en équilibre avec notre prix de vente », selon Jean-Luc Constanti. « C’est un choix : nous réduisons nos marges afin d’être accessible pour nos clients. Ce sont eux qui nous font vivre ! » Eux, ce sont des particuliers fidèles mais également des professionnels parmi les plus belles tables, partout en France : la maison Constanti a beau être béarnaise avant tout, elle n’en reste pas moins ouverte au reste du monde. ■



Pau UN LABEL RSE POUR ABELIO PROPRETÉ

Ce lundi 18 décembre, l'entreprise paloise Abelio Propreté a été officiellement labellisée par l'Afnor pour sa démarche RSE. La société de nettoyage dirigée par Anaïs et Xavier Soubeyran a obtenu une labellisation niveau confirmé, 2 étoiles sur 3. Abelio Propreté s'était lancée en octobre 2021 dans un parcours d'autocertification RSE, avec l'aide de la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP) dont Xavier Soubeyran est par ailleurs administrateur. Près d'un an plus tard, l'Afnor avait évalué Abelio Propreté au niveau 3 (sur 4) du référentiel RSE du secteur de la Propreté basé sur l'Iso 26000 et obtenu 62/100. « Une bonne note », selon ses dirigeants, que ces derniers ont souhaité valoriser avec ce label qui place Abelio Propreté « comme la première et l'unique société de nettoyage du Béarn labellisée pour sa démarche RSE ».

Pau LA RSE EN QUESTION

Une matinale sur le thème de la RSE comme levier d'engagement en entreprise est organisée par l'IAE Pau-Bayonne et la Technopole Hélioparc, le jeudi 18 janvier à 9 heures, à l'auditorium Hélioparc à Pau.

Les échanges prévus permettront de mieux comprendre les attentes des salariés et également celles des nouveaux arrivés sur le marché du travail. Entre restitution d'enquêtes de terrain, interventions de professionnels du recrutement, table ronde réunissant des chefs d'entreprise (à l'instar de Céline Vautrelle, directrice régionale d'Enedis ou encore Alexandre Stojanovic, cofondateur de BS Digital) ainsi que des managers et des chercheurs universitaires, cet événement apportera « un éclairage sur notre engagement au travail et à l'entreprise qui nous emploie ».

Inscription obligatoire via la page LinkedIn Technopole Hélioparc - Pau





**JEAN-MARC
GRUSSAUTE**
président du Conseil
de développement du
Pays de Béarn

© Cyril Garrabos - La Vie Economique

Pays de Béarn S'ENGAGER POUR LE BÉARN

Le Conseil de développement du Pays de Béarn, présidé par Jean-Marc Grussaute, lance une campagne de renouvellement de ses membres 2024-2026. « Toutes celles et ceux qui ont envie de s'engager pour inventer le Béarn de demain et contribuer à faire rayonner le Béarn d'aujourd'hui » sont invités à présenter leur candidature pour devenir bénévoles au sein de cette instance composée de 100 représentants de la société civile. Le Conseil de développement du Pays de Béarn, ce pôle métropolitain créé en 2018 par la fédération des 8 intercommunalités béarnaises, se veut force de proposition aux côtés de ses élus pour contribuer à un projet de territoire commun. Plusieurs groupes de travail thématiques sont animés pour échanger et débattre collectivement sur le développement du Béarn : identité culturelle, économie, agriculture et alimentation, planification, sont autant de champs abordés.

**Candidature par mail à
conseildedeveloppement@pays-de-bearn.fr,
avant le 30 janvier.**

Pyénées-Atlantiques 17 COMMUNES « VILLAGES D'AVENIR »

17 communes des Pyrénées-Atlantiques bénéficieront du label « Villages d'avenir », parmi lesquelles 11 sont béarnaises. Accous, Arette, Bedous (photo), Bidache, Eaux-Bonnes, Iholdy, Irissarry, Larceveau-Arros-Cibits, Lestelle-Bétharram, Mazerolles, Monein, Montaut, Nousty, Saint-Étienne-de-Baïgorry, Soumoulou, Tardets-Sorholus et Thèze seront ainsi aidées par l'État pour leur revalorisation. Principal pilier du programme « France Ruralités », ce label destiné aux villes de moins de 3 500 habitants doit apporter une aide technique aux communes pour mettre en œuvre leurs projets. Concernant une aide financière, le ministre Dominique Faure a annoncé que l'État pourrait abonder « à hauteur de 40 %, dans la limite d'un million d'euros, si le Département et la Région financent chacun 20 % du total ». Au total, 2 457 communes françaises ont été sélectionnées sur toute la France.



© V. Biard

Émilie Dutoya
(Région Nouvelle-Aquitaine),
Julien Charles
(Préfet 64), Jean-Baptiste
Guesquin, Sylvie
Durruty, Mikel Charriton,
Fabrice Rosay
(sous-préfet Bayonne),
André Garreta
(CCI Bayonne Pays
Basque)

Pour une industrie plus verte

Labellisé « Territoire d'industrie 2023-2027 », le plan d'actions élaboré par l'association d'élus et d'industriels du Pays basque a été présenté à Bayonne le 15 décembre. Soutenant la transition écologique de l'industrie comme le demande ce programme national, ce plan renforce aussi des projets déjà lancés sur le territoire de la Communauté Pays basque.

Par Vincent BIARD

« **L**a force du projet Territoire d'industrie est la connexion entre le monde des élus et celui des industriels », assurait Mikel Charriton, directeur général du groupe industriel basque Lauak lors de la présentation, le 15 décembre dernier, du programme « Territoire d'industrie Pays basque 2023-2027 ». Présidant l'association « Pays basque industries » spécifiquement créée pour intégrer les industriels basques à ce programme national décliné en 183 projets territoriaux, Mikel Charriton pilote ce projet avec Sylvie Durruty, vice-présidente de l'Agglomération Pays basque en charge de l'économie et de l'innovation.

55 ENTREPRISES INDUSTRIELLES ASSOCIÉES AU PROJET

L'association « Pays basque industries » rassemble 55 entreprises de 15 filières et représente 4 000 emplois. Les services de l'Agglomération Pays basque ont pu ainsi s'appuyer sur l'expérience des industriels locaux pour rédiger un « Plan d'actions initial » décliné en quatre axes principaux : transition écologique, innovation, compétences, foncier. L'objectif est de présenter des projets susceptibles d'être accompagnés, soutenus et si possible financés par les collectivités territoriales locales et l'État.

“ Plutôt que de proposer des appels à projets prédéfinis, l'État a choisi de laisser des binômes élus/industriels décider ensemble des besoins de leur territoire ”

100 MILLIONS D'EUROS DU FONDS VERT

Alors que 1 800 projets issus du programme « Territoire d'industries 2019-2023 » ont bénéficié de 950 millions d'euros du fonds d'accélération des investissements industriels du plan France Relance, « Territoire d'industries 2023-2027 » bénéficiera d'une enveloppe spécifique de 100 millions d'euros pour 2024. Ce budget provient du « fonds vert » du ministère de l'Écologie avec l'Agence de la transition écologique (Ademe) comme opératrice technique. Selon Jean-Baptiste Gueusquin, directeur du programme Territoires d'industrie présent à Bayonne ce 15 décembre, cette enveloppe devrait être reconduite en 2025 et, en principe, pour les deux années suivantes.

IMPLANTATION D'UNE FERME HOULOMOTRICE AU LARGE DE LA CÔTE BASQUE

En toute logique, les projets contribuant au développement d'une industrie durable au Pays basque sont majoritaires dans le plan d'actions présenté à Bayonne : développement d'une filière industrielle sur l'énergie verte, solutions mutualisées de valorisation des déchets industriels, réduction de la consommation de la ressource en eau par les industriels, création de lieux et ressources en faveur de l'économie circulaire, expérimentation de réduction des consommations d'énergie. À noter que des opérations et des études lancées depuis quelques années comme l'implantation d'une ferme houlomotrice au large de la Côte basque intègrent ce plan d'actions.

DES FINANCEMENTS MULTIPLES

C'est un total de 14 thèmes d'actions divisés en 25 grands projets qui a été présenté à Bayonne. Bien

“ L'association « Pays basque industries » rassemble 55 entreprises de 15 filières et représente 4 000 emplois ”

évidemment, tous ces projets ne pourront pas être financés par les 100 millions du fonds vert qui seront attribués à des projets des 189 territoires de France labellisés « Territoire d'industrie 2023-2027 ». Mais le plan d'actions de « Territoire d'industrie Pays basque » indique les parties prenantes susceptibles de financer ou de mettre en œuvre chaque projet : Communauté Pays basque, Région Nouvelle-Aquitaine, France 2030, Banque des Territoires, école d'ingénieurs ESTIA, UIMM Adour Atlantique, Ademe, CCI Bayonne Pays Basque...

OPÉRATIONNEL EN JANVIER 2024

L'originalité du programme « Territoire d'industrie » est sa méthode. Plutôt que de proposer des appels à projets prédéfinis, l'État a choisi de laisser des binômes élus/industriels décider ensemble des besoins de leur territoire. Ces projets pourront être financés par des appels à projets en cours, des subventions spécifiques, des investissements structurels. Ces projets bénéficieront aussi d'accompagnements avec notamment des financements d'ingénierie par territoire et de missions de cabinets d'études si nécessaire. Dès ce mois de janvier 2024, « Territoire d'industrie 2023-2024 » est lancé avec les demandes d'aides qui peuvent être déposées via la plateforme Aides Territoires. ■

DEUX FRICHES INDUSTRIELLES BIENTÔT RÉHABILITÉES

Lors de la présentation du programme de « Territoire d'industrie 2023-2027 », Sylvie Durruty a annoncé que 11 hectares de foncier économique étaient « immédiatement disponibles sur le Pays basque » pour 35 hectares de demandes d'entreprises identifiées. La vice-présidente de l'Agglomération Pays basque en charge de l'économie et de l'innovation a également annoncé que deux friches industrielles situées au bord de l'Adour seront bientôt commercialisées : la zone du Redon à Anglet (8,5 ha) et la zone des Salines à Mouguerre (9 ha).



© Edelweiss Air

Biarritz DAVANTAGE DE VOLS POUR ZURICH

Lancée au printemps 2023 par la compagnie aérienne suisse Edelweiss Air, la ligne Biarritz-Zurich devrait être renforcée pour la prochaine saison d'été. Du 30 juin au 8 septembre 2023, l'aéroport de Biarritz-Pays basque a accueilli deux vols par semaine au départ de Zurich-Kloten. Chaque mardi et chaque vendredi, un Airbus A320 de 174 places assurait l'aller-retour. En 2024, cette liaison aérienne devrait être reconduite avec les mêmes jours de vols mais aussi prolongée sur l'intégralité des mois de juin et septembre. À noter que l'aéroport de Biarritz-Pays basque dispose d'une autre liaison estivale avec la Suisse via les compagnies Air France et Swiss Air qui desservent Genève.

Pays basque UN RER BASCO-LANDAIS EN 2032 ?

La Région Nouvelle-Aquitaine a adopté une feuille de route pour son ambitieux projet de service express régional métropolitain (SERM) lors de sa séance plénière du 11 décembre dernier. Présenté sous le nom de RER basco-landais, le projet concerne les lignes de Dax-Bayonne-Hendaye, Bayonne-Peyrehorade-Pau et Bayonne-Saint-Jean-Pied-de-Port. La feuille de route prévoit une augmentation de la cadence des trains entre 2024 et 2026 puis, de 2027 à 2032, l'acquisition de nouvelles rames et la modernisation de l'infrastructure. À partir de 2032, le service complet devra être déployé avec la finalisation des travaux d'infrastructure et le prolongement des services ferroviaires jusqu'à Saint-Sébastien. L'objectif final est de desservir 33 gares et haltes avec une fréquence d'un train à la demi-heure et un service de 6 heures à minuit. Si les partenaires et opérateurs régionaux sont associés à cette feuille de route, reste néanmoins à la financer en comptant également sur des fonds nationaux et européens.



© Région Nouvelle-Aquitaine

Briketenia, à l'atelier *Gaztelur*, à *La Ferme Lizarraga* », énumère-t-il. À la bonne école, Julien Saltet propose une cuisine gastronomique « avec des bons produits, de saison et plus travaillés que ce que nous ferions à la maison », commente-t-il. Pour le jeune chef, ses clients doivent vivre une véritable expérience à sa table, avec un service impeccable. « J'ai une cuisine instinctive, j'aime le côté provençal qui donne une cuisine fraîche. Les plats proposés doivent être digestes, lisibles et les visiteurs doivent s'en souvenir. Il n'y a pas besoin d'artifices quand on utilise les bons produits », continue Julien Saltet.

TOURNÉ VERS LE LOCAL

Côté approvisionnement, le maximum de produits sont locaux et viennent des Pyrénées ou du Sud-Ouest. « Nous sommes une table pyrénéenne qui a un lien fort avec les produits de la mer et de la montagne. Le poisson vient le plus souvent du Pays basque, la viande est exclusivement biologique et d'élevages plein air, les légumes de saison viennent de maraîchers basés dans les Pyrénées-Atlantiques. Nous nous sommes fixé un petit cahier des charges en nous fournissant dans les 100 à 150 kilomètres à la ronde », explique dans le détail jeune chef.

“ Nous sommes une table pyrénéenne qui a un lien fort avec les produits de la mer et de la montagne ”



Au menu du restaurant *Erassens*.
Foie gras de canard de la ferme Castaing,
pamplemousse, dattes medjool

OUVERT À L'ANNÉE

Erassens entend se construire une clientèle locale en ouvrant à l'année. « Dans la vallée, la fréquentation est souvent saisonnière. Nous voulons séduire la clientèle locale et nous pensons qu'il y a une vraie demande.

Pour l'instant cela se confirme, nous accueillons plus de locaux que de touristes. Ils viennent de la vallée d'Aure et du Louron, même de Tarbes et de Pau », souligne le chef cuisinier. L'équipe d'*Erassens* se dit satisfaite de ses débuts prometteurs : « Nous sommes contents de la fréquentation. Nous souhaitons continuer sur notre lancée, que nos clients continuent de prendre du plaisir et nous voulons essayer de faire toujours mieux. » Si l'ambiance est chaleureuse, Julien Saltet ne compte pas relâcher ses efforts. « Nous nous mettons une certaine pression parce que nous sommes chez nous, nous voulons nous créer une bonne réputation, que l'affaire fonctionne. Nous mettons du cœur dans notre projet et nous voulons qu'il marche », conclut-il. ■

DÉCOUVRIR ERASSENS

Erassens propose deux menus, l'un avec 3 plats et l'autre avec 6 plats de dégustation, qui changent toutes les 2 à 3 semaines.

Si l'accord mets et vins n'est proposé que sur demande, Julien Saltet a réuni une cave comptant une centaine de références soigneusement sélectionnées. Le restaurant est ouvert du mercredi au dimanche, matin et soir, il est conseillé de réserver.



JULIEN SALTET
chef du restaurant
Erassens à Sailhan



Haute Bigorre 100 000 EUROS DÉBLOQUÉS POUR L'ABATTOIR

Alors qu'entre 150 et 200 personnes s'étaient réunies le 19 décembre dernier pour manifester leur soutien au maintien de l'abattoir de Haute Bigorre, le sujet était au cœur des débats de la Communauté de communes de la Haute Bigorre (CCHB) le soir même. Une nouvelle subvention exceptionnelle de 100 000 euros a été votée pour équilibrer le budget annexe de l'abattoir qui serait en déficit de 650 000 euros en 2023. Un plan social est à l'ordre du jour et un portage par la CCHB devrait être instauré en 2024 en attendant d'être prêt pour une nouvelle gouvernance. « C'est un outil dont nous avons absolument besoin pour les éleveurs et la montagne. Certes, ce n'est pas une compétence obligatoire mais ne lâchons pas l'abattoir », a souligné le maire de Bagnères-de-Bigorre, Claude Cazabat, comme le rapporte *La Nouvelle République des Pyrénées*.

Carnet

Un nouveau directeur pour le centre hospitalier de Bigorre à

Tarbes a pris ses fonctions début décembre. **Christian Dublé** succède à Christophe Bouriat qui a déjà quitté la direction de l'établissement depuis plusieurs mois. Il est également directeur de l'hôpital de Lourdes et d'Astugue et assure l'intérim en tant que directeur du centre hospitalier de Bagnères-de-Bigorre.

Christian Dublé était auparavant directeur des centres hospitaliers de Vienne, Beaurepaire, du Pilat Rhodanien et de Condrieu.

Pendant ces 4 ans à la tête de ces centres hospitaliers basés en Auvergne-Rhône-Alpes, il a conduit le projet de restructuration du centre hospitalier Lucien-Hussel de Vienne estimé à 110 millions d'euros et la fusion Groupement Hospitalier du Territoire (GHT) Val de Rhône avec les Hospices civils de Lyon.





© SCT

Bazet SCT : NOUVEAUX FINANCEMENTS ET NOUVEAUX PROJETS

Fleuron de la céramique technique, SCT est une des entreprises phare des Hautes-Pyrénées et ce depuis plus de 100 ans. Présente sur des marchés aussi exigeants que divers, la société a signé le 20 décembre dernier un contrat de financement avec le BDEA Adour et le SDD65. Présent dans les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées, le Bureau de Développement Économique et Attractivité Adour assure principalement des actions de soutien aux PME-PMI industrielles du territoire. Seule société capital-risque du 65, la Société Départementale de Développement finance quant à elle les projets de création, de développement ou les reprises d'entreprise. Des alliés de poids pour SCT comme son président, Jean-Paul Detroyes, l'a indiqué : « Leur soutien nous permettra de contribuer à investir dans de nouveaux équipements afin d'améliorer nos capacités de production ».

Hautes-Pyrénées RIVAGES 65 SOUTENUE PAR LA BP OCCITANE

La Fondation d'Entreprise de la Banque Populaire Occitane a fait le choix d'accompagner 15 projets solidaires de la région. Relevant du lien social, du handicap, de l'insertion professionnelle, de la santé et de l'éducation, ceux-ci sont portés par les associations. Avec une enveloppe de 152 832 euros, la sélection de l'automne a attiré de nombreuses structures et les candidatures étaient en progression de 20 %. Dans les Hautes-Pyrénées, c'est Rivages 65 qui va bénéficier d'un soutien de 6 870 €, ce collectif d'associations se distingue par ses actions de dynamisation du territoire du Val d'Adour. Composé de 158 communes, ce dernier couvre 1 000 km² du département et Rivages 65 s'est attachée à y accompagner la jeunesse locale mais aussi le tissu associatif. Le montant alloué servira à l'achat de matériel et de vidéo pour valoriser les différents acteurs économiques.



© BP Occitane

CHRISTOPHE BOSSON
directeur général de la Banque
Populaire Occitane et président du
Conseil d'Administration
de la Fondation



© Shutterstock

VINCENT
MAYMO

CHRISTIAN
PRAT DIT HAURET

Reporting de durabilité

Le big bang de l'année 2024

Depuis plusieurs années, les modalités de communication extra-financière des grandes entreprises sont de plus en plus encadrées. La directive européenne NFRD (*Non Financial Reporting Directive*), qui encadre aujourd'hui les déclarations de performance extra-financière au niveau européen, va passer le relais à une nouvelle directive, la *Corporate Sustainability Reporting Directive*.

Par Vincent MAYMO et Christian PRAT DIT HAURET,
professeurs à l'université de Bordeaux.

En vingt ans, nous avons assisté à l'institutionnalisation des exigences de transparence de la part des entreprises, tant pour les seuils retenus que pour la nature de l'information divulguée.

Dernier jalon en date, la directive NFRD (*Non Financial Reporting Directive*) qui encadre aujourd'hui les déclarations de performance extra-financière au niveau européen et va, elle aussi, passer le relais à une nou-

velle directive, la *Corporate Sustainability Reporting Directive*. La prise en compte des principes de développement durable par les entreprises entre avec cette dernière dans une nouvelle phase de son développement. L'objectif poursuivi est d'instrumenter sur le plan normatif l'économie sociale de marché de l'Union européenne et d'encourager les entreprises à communiquer des informations sur les impacts en termes de durabilité de leur activité.



UN TSUNAMI DE LA RSE

Désormais bien connue sous son acronyme CSRD, la nouvelle directive européenne s'annonce être, selon bon nombre de spécialistes, un tsunami de la RSE. Près de 40 ans après la définition du développement durable par la Commission Brundtland comme « la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins », la CSRD inscrit le reporting de durabilité, condensé sémantique des mots durée et soutenabilité, dans un processus formalisé. Fondamentalement, la directive CSRD imposera aux entreprises de communiquer des informations sur les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance de leurs activités dans le prolongement du pacte écologique adopté par l'Europe.

RECONSIDÉRER L'IMPACT DES ACTIVITÉS SUR LA PLANÈTE

Ce renforcement des exigences s'inscrit dans un mouvement historique de prise en compte des enjeux environnementaux que l'on ne peut plus nier. Même si la COP28 a été l'occasion au plan international de nouvelles tentatives des lobbyistes climatosceptiques de mettre à bas des efforts entrepris il y a plus de 30 ans par la communauté internationale, la situation ne fait plus débat sur son importance et son urgence. Dans le dernier rapport du GIEC, les analyses des experts de près de 200 nations convergent : 3,5 milliards de personnes sont touchées par le dérèglement climatique dont on perçoit déjà sur notre territoire les premiers effets ; 1,5 degré sépare la température de l'ère préindustrielle et 2050 avec des conséquences déjà bien connues ; et 2 degrés viendront encore aggraver la situation d'ici 2100. Notre quotidien personnel est déjà affecté par cette transition qui bouleverse aussi les conditions d'activité des entreprises. La CSRD est l'une des pierres angulaires du Pacte vert européen, amenant les acteurs économiques à reconsidérer l'impact de leurs activités sur la planète et le respect des droits humains.

DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2024 POUR LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE DE PLUS DE 500 SALARIÉS

La mise en œuvre d'une telle démarche, instrumentée par le corpus de normes européennes d'information de

durabilité (ESRS : *European Sustainability Reporting Standards*), s'applique dès le 1^{er} janvier 2024. Cela a d'ailleurs bien souvent été insuffisamment compris et anticipé par le marché. Le calendrier en particulier a pu se parachuter avec des exigences d'activités déjà perturbées ces dernières années par la crise du Covid, la relance, les mutations des chaînes de valeurs et les nombreux impératifs administratifs. Si l'on parle de seuils, tout d'abord, toutes les sociétés cotées en Bourse qui ont plus de 500 salariés, plus de 40 millions d'euros de chiffres d'affaires et/ou 20 millions d'euros de total de bilan seront donc soumises à cette directive européenne. Cette information pourrait passer inaperçue tant les plus grandes organisations sont préparées et engagées dans des pratiques de reporting extra-financier. Mais, comme nous le verrons plus loin, ce serait sans compter sur les avancées de fond proposées par ce nouveau cadre, d'autant plus que le calendrier va rapidement intégrer un nombre croissant d'entreprises moins bien préparées.

AU 1^{ER} JANVIER 2025 POUR LES SOCIÉTÉS D'AU MOINS 250 SALARIÉS

Un an plus tard en effet, au 1^{er} janvier 2025, le périmètre sera étendu aux entreprises européennes qui rempliront au moins deux des trois critères suivants : au moins 250 salariés, 40 millions d'euros de chiffre d'affaires ou 20 millions de total d'actif de bilan. On comprend alors l'impact direct que pourront avoir de telles évolutions réglementaires sur les quelque 5 700 ETI et une proportion croissante des 140 000 PME françaises. On voit également se renforcer les exigences touchant les entités associées à des entreprises non européennes en 2028. Au global, le nombre d'entreprises devant divulguer des informations environnementales devrait être multiplié par 4 dans les 2 prochaines années.

“ La directive CSRD imposera aux entreprises de communiquer des informations sur les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance de leurs activités ”



BASCULEMENT IDÉOLOGIQUE

Si la CSRD interpelle en première analyse par ses seuils et son calendrier à marche forcée, elle constitue de notre point de vue, avant tout, un texte manifeste du basculement idéologique d'une RSE volontaire ayant montré ses limites vers une RSE normative. De nombreuses entreprises prennent aujourd'hui conscience qu'elles ont certainement laissé traîner le sujet de la RSE et se trouvent rattrapées par l'enjeu réglementaire, notamment suite à des opérations de fusion les ayant conduites à passer plus rapidement que prévu les seuils

“ L'impact sera direct sur les 5 700 ETI et une proportion croissante des 140 000 PME françaises ”

de démarcation. Cette nouvelle directive est d'autant plus marquante qu'elle apporte sur le fond aussi son lot d'exigences. Cette nouvelle directive CSRD repose sur une double matérialité qui vient renforcer ici encore les attentes. Le principe de matérialité soutenait déjà le cadre de la déclaration de performance extra-financière (DPEF), l'entreprise devant présenter, pour les risques sociaux, environnementaux et sociétaux les plus pertinents une description des principaux risques liés à l'activité de la société, des politiques et procédures mobilisées pour maîtriser ces risques et un suivi de performance fondé sur des indicateurs de performance (KPI). Avec la double matérialité, la CSRD complète cette exigence par la prise en compte de l'impact de la société et du changement climatique et social sur l'entreprise. C'est donc une approche croisée et réciproque qui est choisie.

CHAÎNE DE RESPONSABILITÉ PLACÉE AU CENTRE DE L'INFORMATION

Ce point est essentiel puisqu'il instrumente, dans la lignée de la loi PACTE de 2018, une évolution de la conceptualisation de l'entreprise prenant en compte au-delà de la réalisation de bénéfices et de leur partage pour les actionnaires, une approche en termes de

« personnes juridiques responsables qui prennent en considération les enjeux majeurs de la Société en général ». Car il faut désormais tenir compte d'un principe de chaîne de responsabilité placée au centre de

l'information : la production réalisée par un sous-traitant ou le sous-traitant d'un fournisseur

est une production externalisée relevant du périmètre de responsabilité de l'entreprise.

En ce sens, le donneur d'ordre doit rendre compte des pratiques de ces parties prenantes

et, réciproquement, les partenaires engagés

dans la supply chain de l'entreprise devront, eux aussi, être capables de rendre compte de leurs pratiques.

Si une telle approche a été bien comprise et anticipée par un certain



nombre de grands groupes à l'échelle internationale, il faut s'attendre à une pression croissante à l'échelle des territoires. L'agence de notation Ecovadis, la licorne française spécialiste de l'évaluation extra-financière fondée sur la supply chain avait dès 2007 anticipé cette tendance. Une telle approche apparaît désormais cohérente avec le nouveau cadre institutionnel. En outre, dans une logique de chaîne instrumentale, le texte du 16 décembre 2022 entend « lutter contre le greenwashing en renforçant la comparabilité, la fiabilité et l'auditabilité des informations ESG ». L'information relative à la durabilité devra faire l'objet d'un contrôle et d'une vérification par un commissaire aux comptes ou par un Organisme Tiers

Indépendant avec l'application de standards d'assurance renforcés à partir de 2028.

FORMALISATION DES NORMES ESRS

Si les principes fondateurs de la CSRD sont très clairs, la mise en œuvre appelle des précisions pour encadrer et harmoniser des publications. Le normalisateur a prévu une construction progressive du corpus avec des normes universelles adoptées dès 2023 et un



“ L’information relative à la durabilité devra faire l’objet d’un contrôle et d’une vérification par un commissaire aux comptes ou par un Organisme Tiers Indépendant ”

ensemble de normes sectorielles et spécifiques à partir de 2024. La formalisation des normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*) répond à ce besoin de canevas concret et opérationnel d’application de la directive européenne. L’EFRAG, le groupe consultatif européen sur l’information financière, considéré comme indépendant et multipartite (auditeurs financiers, investisseurs, entreprises, services fiscaux, société civile, syndicats, organismes mondiaux de normalisation), a été mobilisé pour formuler, dès novembre 2022, 12 projets de normes. Fondées sur les piliers ESG, 2 normes transversales, 5 environnementales, 4 sociales et 1 gouvernance ont été adoptées par la Commission le 31 juillet 2023. Les 2 normes transversales portent sur les exigences générales (ESRS 1) et les informations générales à publier (ESRS 2). La norme générale ESRS 1 présente l’architecture des informations à communiquer et énonce les exigences générales de reporting de durabilité. Elle fournit des informations sur les modalités de rédaction des documents, définit des concepts tels que la double matérialité et énonce les attendus en termes de préparation et de présentation des informations. La deuxième norme générale ESRS 2 précise les informations qui doivent figurer dans le rapport de durabilité,

notamment celles qui concernant les modalités de gouvernance de l’entreprise, les choix stratégiques effectués ou l’analyse des risques et des opportunités.

IMPACT DE L’ENTREPRISE SUR LA POLLUTION DE L’AIR, DES EAUX, DES SOLS...

À ces deux normes générales, s’ajoutent dix normes thématiques étayant chaque pilier. Sur le pilier environnemental on retrouve plus spécifiquement les pratiques relatives au changement climatique et des mesures prises pour lutter contre et permettre des consommations d’énergie (E1), la pollution, en particulier l’impact de l’entreprise sur la pollution de l’air, des eaux, des sols, des organismes vivants, des ressources alimentaires ou des émissions de microplastiques (E2), l’utilisation des ressources aquatiques et marine (E3), les impacts de l’activité de l’entreprise sur la biodiversité et les écosystèmes (E4), l’utilisation des ressources et économie circulaire (E5).

RESPECT DES DROITS SOCIAUX ET CULTURELS

Sur le volet social, on pourra tout d’abord revenir sur la norme S1 relative au personnel de l’entreprise : conditions de travail du personnel, respect de l’égalité des chances, respect de l’égalité de traitement, informations sur le travail des enfants, voire éventuellement le travail forcé (S1). La norme ESRS S2 sollicite des informations sur les travailleurs présents dans la chaîne de valeur de l’entreprise. Quant à la norme ESRS S3, elle regroupe les informations sur l’impact de l’activité sur les communautés : respect des droits sociaux et culturels, respect des droits civils et politiques des communautés. La norme ESRS S4 concerne les consommateurs et utilisateurs finaux des produits et services de l’entreprise. Enfin, la norme de gouvernance G1 impose à l’entreprise de divulguer des informations sur les conséquences, les risques et les opportunités nées de la conduite des affaires de l’entreprise.

UNE OPPORTUNITÉ DE MOBILISER LES COLLABORATEURS

On ne pouvait terminer cette note sans y apporter une touche positive et quelques recommandations à l’attention des entrepreneurs qui pourraient voir dans la CSRD une nouvelle couche d’un mille-feuille réglementaire paralysant pour l’activité économique. Il convient donc de rechercher dans cette quête de transparence fondée sur l’information ESG un nouveau pilier de la performance économique des entreprises. La RSE normative est de ce point de vue une opportunité de transformer l’organisation, de mobiliser les collaborateurs autour d’un projet d’entreprise, de retrouver de nouveaux arguments pour convaincre les parties prenantes de l’entreprise et notamment l’accès au financement ou aux donneurs d’ordre. ■

Crise du logement et difficultés de recrutement

Une récente enquête de la CPME montre que les entreprises peinent toujours à recruter et que cela impacte fortement leur activité. La difficulté pour se loger à proximité de l'entreprise est mise en avant par un salarié sur cinq. Zoom sur les principaux résultats de l'enquête de conjoncture de l'organisation patronale.

Par Charlotte DE SAINTIGNON

Alors que près d'un dirigeant sur deux (46 %) cherche à recruter, 85 % des entreprises, de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, rencontrent des problèmes pour embaucher, notamment les PME et les entreprises industrielles. Elles sont même 86 % dans l'industrie ou le bâtiment et 87 % dans les services, à éprouver ces difficultés. Une situation stable par rapport au premier semestre

2023, qui confirme la peine des entreprises à se développer. C'est ce que révèle la CPME, Confédération des petites et moyennes entreprises, dans une récente enquête de conjoncture menée auprès de dirigeants de TPE-PME*. En cause notamment ? La difficulté d'accès au logement. Ainsi, un chef d'entreprise sur cinq (19 %) signale que des candidats ont renoncé à venir dans leur entreprise en raison de difficultés pour se loger à proximité de l'entreprise, soit deux fois plus qu'il y a six mois. Pour rappel, ils n'étaient

que 10 % dans l'enquête CPME d'avril 2023 à citer ces entraves.

« Il est désormais plus qu'urgent d'agir », réclame l'organisation patronale. Car ces difficultés de recrutement ont un impact significatif sur l'activité.



Ainsi, 53 % des dirigeants concernés disent refuser des commandes ou des ventes par manque de personnel. Un « formidable gâchis » qui « exaspère les chefs d'entreprise qui ne s'expliquent pas comment ils se retrouvent dans cette situation alors que la France compte encore plusieurs millions de chômeurs indemnisés », note encore la Confédération. Pour autant, moins d'un tiers des dirigeants (31 %) confrontés à ces difficultés de recrutement considèrent que la régularisation des travailleurs étrangers pourrait apporter une solution à leur entreprise. À noter qu'ils sont cependant plus nombreux dans les secteurs d'activité les plus en tension, comme le bâtiment (47 %) ou le transport routier (43 %).

“ Ces difficultés de recrutement ont un impact significatif sur l'activité ”

LE MORAL EN BERNE DES DIRIGEANTS

Le moral des patrons traduit l'essoufflement de l'économie. Pour près de la moitié des dirigeants de TPE-PME (interrogés pour la CPME du 9 novembre au 4 décembre 2023) c'est la baisse de l'activité qui figure désormais en tête de leurs préoccupations (47 %). Viennent ensuite, loin après, l'inflation (28 %), la problématique du recrutement et la hausse des salaires (24 %, à égalité). Plus d'un tiers d'entre eux (35 %) signalent une baisse de leur chiffre d'affaires.

B. L.

PRÈS DE LA MOITIÉ DES DIRIGEANTS CRAIGNENT LE DÉPART DE SALARIÉS

Côté rémunérations, plus d'un dirigeant sur deux (55 %) prévoit une revalorisation des salaires dans son entreprise au 1^{er} janvier 2024. Une proportion qui grimpe à 61 % dans l'industrie et à 53 % dans le bâtiment. En parallèle, 58 % souhaitent verser une prime à leurs salariés – de partage de la valeur ou primes individuelles. Dans le bâtiment ou l'industrie, ils sont encore plus nombreux (respectivement 64 % et 67 %). Une presque obligation selon eux, puisque 49 % des dirigeants redoutent le départ de leurs salariés, en l'absence de hausse des salaires. 14 % signalent même le risque d'un conflit social dans leur entreprise. Dans les entreprises de 10 à 249 salariés, ils sont même 19 % à s'inquiéter de ce risque de conflit.

Néanmoins, la diminution des allègements de charges entre 2,5 et 3,5 smic ne serait pas sans conséquence sur ces hausses de salaire. Elle aurait ainsi pour effet de les stopper pour 39 % des chefs d'entreprise. Autre conséquence néfaste de cette remise en cause, une perte de compétitivité pour 51 % des dirigeants, ou encore un

impact sur le nombre de salariés pour 28 %. À noter que le gouvernement, dans le projet de loi de Finances 2024 prévoit pourtant un plafonnement en valeur absolue des allègements de charges entre 2,5 et 3,5 Smic.

Autre réglementation qui fait débat, l'obtention de jours de congés payés pour les salariés en arrêt maladie. Sur ce sujet, les chefs d'entreprise employant au moins un salarié sont presque unanimes : la quasi-totalité (93 %) d'entre eux considère comme anormal que des salariés en arrêt maladie bénéficient de jours de congés payés, au titre des périodes non travaillées. « Sur ce point, le gouvernement ne pourra donc pas mettre la poussière sous le tapis. Se contenter de ne pas surtransposer la directive européenne ne suffira pas », indique la CPME. Une jurisprudence que François Asselin a qualifiée, lors d'une table ronde sur le thème « Entreprises en 2024 : urgences et priorités », organisée par la Délégation sénatoriale aux entreprises, le 9 novembre dernier d'« incroyable. Au-delà du coût, on est sur un combat de valeur : du non-travail produit des congés », s'était-il alors interrogé. ■

* Étude basée sur 1 418 réponses de dirigeants de TPE-PME interrogés via un questionnaire en ligne, auprès des adhérents de la CPME, du 26 octobre au 20 novembre 2023

Les supermarchés coopératifs

Modèle en devenir

Loin des processus rationalisés de la grande distribution, des acteurs de l'économie sociale proposent des produits alimentaires à prix modérés, grâce à des marges moins élevées et à l'engagement de bénévoles.

Par Olivier RAZEMON

La grande surface alimentaire est-elle, comme le laissent entrevoir les décisions politiques visant à contrer l'inflation, l'unique horizon du consommateur ? Pas nécessairement. Les alternatives à l'hypermarché sont foisonnantes, bien que souvent méconnues. Les « supermarchés coopératifs » en font partie, qui mêlent « écologie et démocratie », comme le titre une étude consacrée à ces lieux de vente, réalisée par la Fabrique écologique, un think tank spécialisé financé par du mécénat. Le document, publié fin novembre, a été commandé par la Fondation Carasso, créée par les héritiers du groupe Danone, comme dix autres études, dans le cadre d'une vaste enquête sur la manière dont les citoyens peuvent se réapproprier le système alimentaire.

« Il n'existe pas de définition formelle du supermarché coopératif », indique Jill Madelenat, directrice des études de la Fabrique, qui a écrit le document de 120 pages. Ces structures, généralement fondées dans les quartiers résidentiels des grandes villes par des groupes d'habitants non satisfaits de l'offre existante, présentent toutefois des caractéristiques communes. Sans but lucratif, elles proposent des gammes de produits les plus larges possibles à des prix avantageux, grâce à une faible marge et au bénévolat assumé par les membres. Au-delà des

gestes quotidiens des « consommateurs », qui, selon l'expression consacrée, « votent avec leur carte de crédit », ces lieux contribuent à « la repolitisation de l'accès à une alimentation saine et durable », note Jill Madelenat.

Le concept n'est pourtant pas nouveau. Les premières coopératives de consommateurs naissent au XIX^e siècle industriel, lorsque les mouvements ouvriéristes veulent pourvoir les prolétaires urbains en denrées de qualité et bon marché. En 1900, au Royaume-Uni, on compte 2 000 coopératives réunissant 1,6 million de membres, d'après les recherches de la Fabrique écologique. Le mouvement demeure puissant jusqu'à la fin du XX^e siècle. En 1976, en France, les 7 000 magasins Coop, dont 300 hypermarchés, emploient encore 45 000 personnes et réalisent un chiffre d'affaires équivalant à 2 milliards d'euros. Le secteur s'effondre soudainement vers 1985, au moment où la grande distribution, grâce à un foncier pas cher distribué par des maires bénéficiant des lois de décentralisation, s'implante massivement autour des villes.

« On compte une soixantaine de supermarchés coopératifs en France » »

Les magasins actuels datent de la fin des années 2010. On compte une soixantaine de supermarchés coopératifs en France, dont La Louve, à Paris, et ses presque 10 000 membres, Superquinquin, à Lille, ou La Cagette à Toulon. À ces établissements s'ajoutent environ 350 « épiceries solidaires », plus petites, proposant moins de références, implantées dans des petites villes ou des villages.

BIEN PLUS QUE DES SUPERMARCHÉS

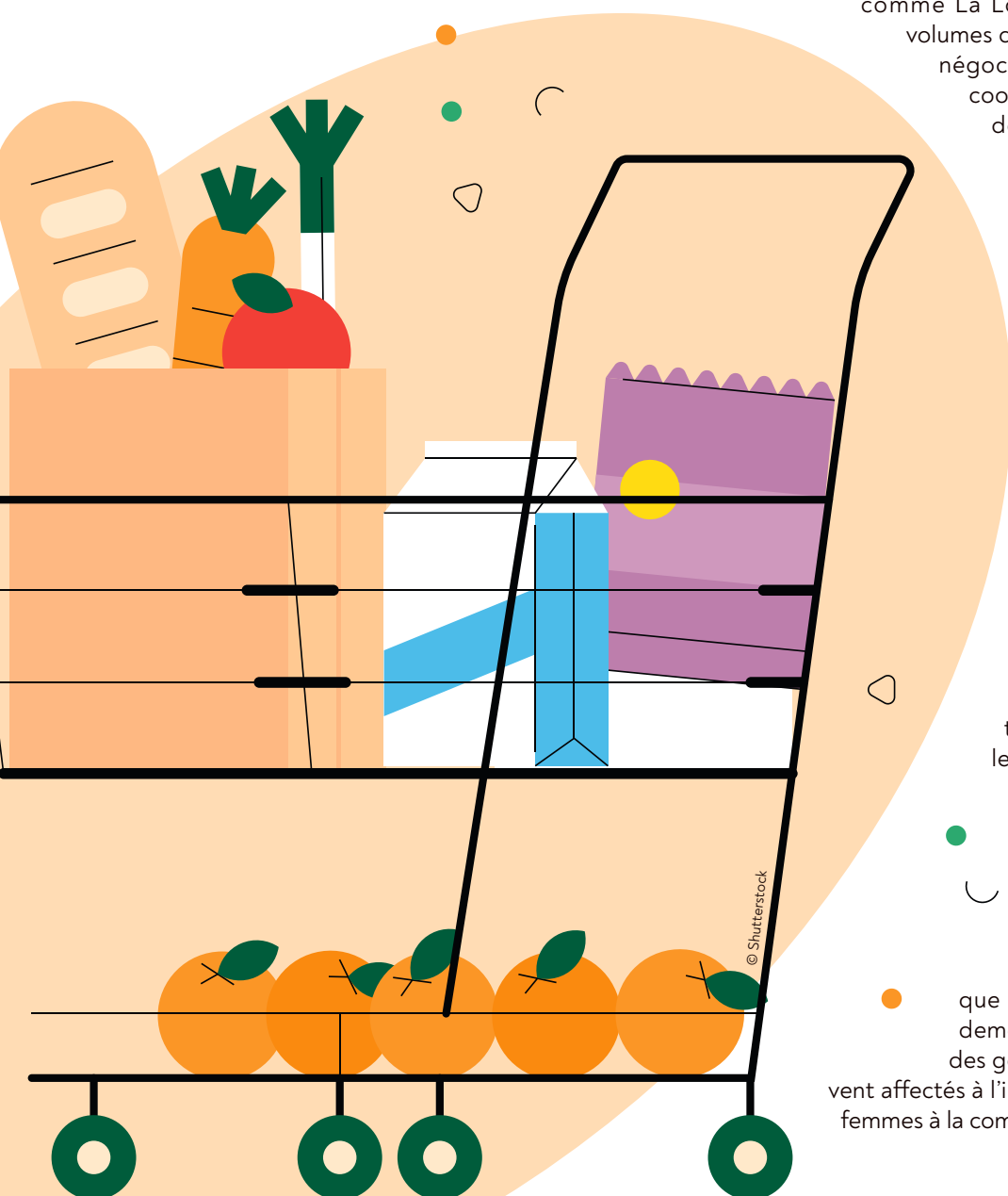
Le bénévolat est au cœur du fonctionnement. Les coopérateurs effectuent diverses tâches, de l'encaissement au travail administratif, en passant par le réassort, le ménage ou la communication. Certaines structures, puristes, se revendiquent de l'autogestion et refusent d'embaucher le moindre salarié. Mais la plupart d'entre elles ont recours à des employés, à l'image de leur modèle new-yorkais, le Park Slope Food Coop, fort de 17 000 membres, qui détient le record de « magasin alimentaire doté du plus grand chiffre d'affaires par mètre carré des États-Unis ». Outre le capital de départ investi par les membres, les supermarchés coopératifs bénéficient de subventions publiques et comptent sur le financement participatif.

Si « la moitié d'entre eux ont connu des difficultés consécutives à la pandémie et à l'inflation », constate Jill Madelenat, d'autres parviennent à l'équilibre, comme La Louve, à Paris. Malgré les petits volumes d'achat qui limitent leur capacité de négociation avec leurs fournisseurs, les coopératives parviennent à maintenir des prix bas, notamment pour les fruits et légumes bios, en maintenant des marges bien plus faibles que la grande distribution.

Mais ces lieux ne sont pas seulement consacrés à l'achat, puisque les coopérateurs y organisent des conférences, des formations militantes ou des ateliers de cuisine. « On y vient pour faire des choses ensemble, pour exercer des compétences qu'il est difficile de mettre en valeur dans l'entreprise », explique Jill Madelenat.

L'autrice s'est penchée sur la sociologie des coopérateurs. « Leur principal point commun est qu'ils sont issus d'une classe sociale très diplômée », observe-t-elle. Si leurs revenus sont hétérogènes, on ne trouve pas, dans les structures, la population des quartiers pauvres subissant la précarité alimentaire qui est pourtant la cible de ces initiatives. L'autrice souligne par ailleurs que 70 % des membres « sont des femmes » et

que les tâches, au sein des structures, demeurent réparties selon des habitudes genrées. Les hommes sont plus souvent affectés à l'informatique et au bricolage, et les femmes à la communication ou à la comptabilité. ■



Réduire les trajets quotidiens

Fondée en 2020 par Laure Wagner et Waï-Ki Wong, « 1 km à pied » traque les trajets domicile-travail inutilement longs. Le logiciel à destination des équipes RH identifie les employés qui pourraient faire le même travail plus près de chez eux. Objectif : permettre aux salariés de faire moins de kilomètres en voiture pour améliorer leur qualité de vie, leur pouvoir d'achat et leur bilan carbone.

Par Charlotte DE SAINTIGNON



« **L**a moitié des actifs français travaillent pour des employeurs multisites. La majorité d'entre eux ne travaillent pas sur le site le plus près de chez eux », constate Laure Wagner. Depuis 2020, la start-up œuvre ainsi à réaffecter les employés de terrain près de chez eux pour décarboner les trajets domicile-travail. « Un kilomètre à pied ça use les souliers. Mais j'ajouterais que « ça n'use que les souliers » car c'est bon pour la santé, le climat, le portefeuille et pour la décongestion des villes. » Ce nom d'entreprise, qui comprend à la fois une distance et un mode de transport, est surtout « un futur souhaitable. C'est notre vision. Nous souhaitons montrer que l'on peut changer de paradigme et corriger la norme quotidienne qui est aujourd'hui de faire 15 km en voiture matin et soir ».

Partie de l'hypothèse que des millions de personnes pourraient faire le même travail à côté de chez eux, l'ancienne salariée de BlaBlaCar avait à cœur de continuer à réduire les trajets en voiture. D'où la mise au point, après une année de recherche et développement, d'un

logiciel RH permettant de cartographier et d'analyser les trajets domicile-travail actuels des salariés et de mettre en avant les rapprochements vers d'autres sites.

MOBILITÉS INTERSITES

Sa cible ? Les employeurs publics et privés multisites qui ont des employés de terrain, de l'hôtellerie-restauration, du BTP, de la santé, les Ehpad, la sécurité, le transport, les énergies, les services aux entreprises, la petite enfance, le service public, les collectivités territoriales, liste Laure Wagner. « Soit la moitié des actifs français », clame-t-elle. À l'échelle de la France, on estime qu'il y a 7 millions d'employés de terrain qui travaillent pour 12 000 employeurs multisites. Quatre ans plus tard, 1 km à Pied travaille ainsi pour Auchan, Carrefour, Point P, Lidl sur toute la France et pour l'Eurométropole de Strasbourg. Grâce à son logiciel, dont le prix de la licence annuelle dépend du nombre de salariés, elle réalise la première étape de diagnostic des trajets existants. « Nous calculons le nombre d'automobilistes qui sont en mesure, pour le même trajet, de passer à un autre moyen de locomotion, comme le vélo, le



covoiturage ou les transports en commun. » Soit, dans le jargon de la mobilité, le report ou transfert modal potentiel pour chaque salarié, qui correspond au passage d'un mode de déplacement à un autre. Grâce à la data-analyse, la start-up est en mesure de qualifier les trajets des salariés et de leur proposer un plan mobilité employeur chiffré et priorisé. « Nous calculons, par exemple, le taux de pistes cyclables sur les itinéraires des salariés pour montrer à l'employeur s'il est opportun ou pas de lancer un plan vélo », explique-t-elle.

“ La moyenne des trajets des Français est de 13,3 km par jour ”

UN GAIN MÉDIAN QUOTIDIEN DE 20,4 KM

Les deux associés se sont lancés après avoir fait plusieurs constats : 72,5 % des salariés effectuent leur trajet domicile-travail en voiture (EMP 2019 Service des données et études statistiques, SDES) et « la moyenne des trajets des Français est de 13,3 km par jour, trop distant pour passer au vélo ».

L'entrepreneure assure qu'il y a « un potentiel de réduction des distances colossal ». Ainsi, le logiciel a calculé qu'en moyenne chez ses clients, 62 % des employés avaient un site plus près de chez eux. Et le gain médian constaté pour ces employés est de 10,2 km à l'aller, donc 20,4 km par jour, soit 4 500 km évitables pour chaque salarié, chaque année. « Les salariés passent ainsi de 15 à 5 km en moyenne, grâce à nous. » Un gain d'autant plus important pour tous les postes qui ne sont pas éligibles au télétravail, insiste-t-elle. Ainsi, pour les trois quarts des actifs français qui sont des travailleurs du réel (74 % des actifs français ont un emploi de terrain peu ou pas éligible au télétravail, selon la Fondation Concorde, think tank), « le seul moyen de leur faire faire des économies sur leurs trajets est d'en réduire la distance ».

Pour l'heure, n'étant pas connectée aux logiciels RH et n'ayant pas de remontées de la part des entreprises, Laure Wagner ne peut pas mesurer son impact. « Un jour nous serons connectés aux logiciels RH et pourrons comptabiliser les gains liés aux mobilités intersites opérées. »

Avec un potentiel de 7 millions de tonnes de CO₂ économisables par an, à l'échelle de la France, Bpifrance, banque publique d'investissement, a intégré la start-up dans sa communauté « Coq vert ». Une communauté qui réunit plus de 300 entreprises engagées dans la transition énergétique, des acteurs des énergies renouvelables et des greentechs. Labellisée Greentech Innovation par le ministère de l'Économie, la start-up est également lauréate du programme d'accompagnement Propulse du ministère des Transports. ■



Wai-Ki Wong et Laure Wagner, fondateurs de 1 km à pied

L'entreprise et les salariés

Revue de récentes décisions de la Cour de cassation, en matière de droit du travail.

François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

CONGÉS PAYÉS

Lorsque le salarié s'est trouvé dans l'impossibilité de prendre ses congés payés annuels au cours de l'année de référence, en raison de l'exercice de son droit au **congé parental**, les congés payés acquis à la date du début du congé parental doivent être reportés après la date de reprise du travail. Une cour d'appel ne peut pas débouter une salariée de sa demande en paiement d'une somme à titre d'indemnité compensatrice de congé payé en retenant que la décision de bénéficier d'un congé parental d'éducation s'imposait à la société, et que c'est la salariée elle-même qui a rendu impossible l'exercice de son droit à congés payés. (Cass soc., 25 octobre 2023, pourvoi n° 21-21710)

LICENCIEMENTS

Viola l'article L. 1235-3 du Code du travail, la cour d'appel, qui pour condamner l'employeur à payer au salarié une certaine somme au titre du **licenciement sans cause réelle et sérieuse**, retient que les dispositions de l'article 24 de la Charte sociale européenne sont d'application et d'effet direct dans le système juridique français, s'agissant des modalités qu'elles prévoient pour réparer le licenciement injustifié, et qu'en application de ce texte, il appartient toujours au juge d'apprécier souverainement l'étendue du préjudice constitué par la perte d'emploi injustifié, et, le cas échéant, de laisser inappliqué le barème s'il considère au vu des éléments fournis par le salarié que celui-ci **n'est pas de nature** à en assurer une réparation appropriée. (Cass soc., 11 octobre 2023, n° 21-24.857)

L'employeur ne justifie pas d'une **cessation complète de son activité** lorsque seul son service de la maternité a été interrompu, pour être ensuite remplacé par un service de chirurgie esthétique, peu important le caractère autonome de ce service, au regard des autres services de soins de l'établissement. (Cass. soc., 4 octobre 2023, n° 22-18.046)

Si le droit à l'**indemnité** de licenciement naît à la date où le licenciement est notifié, l'évaluation du montant de l'indemnité est faite en tenant compte de l'**ancienneté du salarié** à l'expiration du contrat, c'est-à-dire à l'expiration normale du préavis, même en cas de dispense de l'exécuter. (Cass soc., 25 octobre 2023, pourvoi n° 21-24521)

SANTÉ AU TRAVAIL

L'**avis émis par le médecin du travail**, seul habilité à constater une inaptitude au travail, peut faire l'objet, tant de la part de l'employeur que du salarié, d'une contestation devant le conseil de prud'hommes saisi en la forme des référés qui peut examiner les éléments de toute nature ayant conduit au prononcé de l'avis. En l'absence d'un tel recours, celui-ci s'impose aux parties et au juge saisi de la contestation du licenciement. (Cass soc., 25 octobre 2023, pourvoi n° 22-12833)

CONTRATS DE TRAVAIL

À défaut de comporter la signature de l'entreprise de travail temporaire, le **contrat de mission** ne peut pas être considéré comme ayant été établi par écrit. L'employeur, en ne respectant pas les dispositions légales, s'est placé hors du champ d'application du **travail temporaire**, et se trouve lié à la salariée par un contrat de droit commun à durée indéterminée. (Cass soc., 11 octobre 2023, pourvoi n° 22-15122)

Rappel : en présence d'un contrat de travail apparent, il appartient à celui qui invoque son **caractère fictif** d'en rapporter la preuve. Le contrat de travail apparent peut résulter de la production d'un contrat de travail et de bulletins de paie. (Cass soc., 11 octobre 2023, n° 21-25450)

SALARIÉ PROTÉGÉ

Dans l'hypothèse où le salarié protégé, convoqué à un **entretien préalable** à son licenciement, est le seul représentant du personnel dans l'entreprise, la lettre de convocation de l'employeur à cet entretien doit mentionner qu'il peut se faire assister par une personne de son choix appartenant au personnel de l'entreprise ou par un conseiller du salarié. (Conseil d'État, 1 et 4 ch.-r., 13 octobre 2023, n° 467113) ■

Le site vie-economique.com est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Dordogne, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées.

Les annonces reprises dans les pages de notre magazine sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.vie-economique.com ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté du 14 décembre 2023 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048680411>).

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé et sont consultables gratuitement sur <https://actulegales.fr>

24. DORDOGNE

CONSTITUTIONS



2 rue Le Bret
24107 BERGERAC CEDEX

POL' AUDITION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22/12/2023 à Bergerac, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : POL' AUDITION
Siège : 42, Boulevard Montaigne, 24100 BERGERAC

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce d'audioprothèses, notamment l'achat, la vente, la fabrication de toutes prothèses auditives, et de toutes opérations de distribution par tous moyens, d'appareils, matériels ou accessoires acoustiques ou destinés à favoriser l'écoute et l'audition ou le son, ou s'y rattachant,

- toutes opérations d'appareillage et prestation de services de suivi connexes, destinées à favoriser l'écoute et l'audition ou le son, ou s'y rattachant,

- l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe,

Exercice droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Paul, William LACHAMBRE, né 01/07/1998 à BERGERAC (24), demeurant 5 Impasse Rouvel 24 100 BERGERAC.

Immatriculation de la Société au RCS de Bergerac.

POUR AVIS.Le Président

L23VE12420



NOTAIRE & Associés 3.0.1
Associé Fondateur Groupe FRANCE NOTAIRE
Me Florent POTVIN

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Maître Florent POTVIN, notaire associé de la Société Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée NOTAIRE & Associés 3.0.1, titulaire de l'Office Notarial de MOULEYDIER, le 27 décembre 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : **SCI MANFRED ET LAURA**.

Siège : BERGERAC (24100), 18 avenue Pasteur.

Durée : 50 ans

Capital social : HUIT CENTS EUROS (800,00 EUR)

Les apports sont en numéraire et libéré.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérants :

- Michel Octave Denis HAILLARD, demeurant à PARIS (75011) 7 rue Morand. Né à SAINT-DENIS (93200) le 23 octobre 1959.

- Karine Laura COUSTY, demeurant à BERGERAC (24100) 90 Bis rue Nungesser et Coli. Née à BRIVE LA GAILLARDE (19100) le 25 octobre 1967.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de BERGERAC.

Pour avis

Le notaire.

L23VE12487

MODIFICATIONS



SCP Etudes
ALLORY-LAVAL - BARDIN
Notaires associés
à LA FORCE (Dordogne)
13 rue de la Libération

SCI BLBJ

Société civile immobilière
Au capital de 2.000,00 euros
siège social à BERGERAC (24100), 9018
rue Denis Papin
RCS de BERGERAC numéro 831722863

Aux termes d'un acte de cession de parts reçu par Maître Axelle-Marie LAVAL, en date du 2 novembre 2023, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Bernard LASSOUJADE de ses fonctions de co-gérant à compter de la même date.

Monsieur Jean-Michel BATOCA demeure seul gérant de la société.

Pour avis

Le Notaire

L23VE12418

DISSOLUTIONS



2 rue Le Bret
24107 BERGERAC CEDEX

ATELIER CREATIVE ET SALON DE THE 3
Société à Responsabilité Limitée en
liquidation

Au capital de 2 000 euros
Siège de liquidation : Lieu-dit Saint
Gringaud
24540 LOLME
814 197 166 RCS BERGERAC

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 Décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Tim BOS, demeurant Lieu-dit Saint Gringaud, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Saint Gringaud 24540 LOLME, adresse à laquelle correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Pour avis.Le Liquidateur

L23VE12161



SCP Etudes
ALLORY-LAVAL - BARDIN
Notaires associés
à LA FORCE (Dordogne)
13 rue de la Libération

MARSAL

Société civile immobilière
Au capital de 91.469,41 euros
Siège social : 376 Route de Marsal -
24130 LA FORCE
RCS BERGERAC numéro 424 305 670

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2023, les associés de la société dénommée MARSAL ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 décembre 2023.

Madame Jacqueline DESSEUX, retraitée, demeurant à LA FORCE (24130) 376 route de Marsal, a été nommée liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à LA FORCE (24130) 376 route de Marsal.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de BERGERAC.

Pour avis

Le notaire.

L23VE12480

CLÔTURES



SCP Etudes
ALLORY-LAVAL - BARDIN
Notaires associés
à LA FORCE (Dordogne)
13 rue de la Libération

MARSAL

Société civile immobilière
Au capital de 91.469,41 euros
Siège social : 376 Route de Marsal -
24130 LA FORCE
RCS BERGERAC numéro 424 305 670

AVIS DE LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Axelle-Marie LAVAL, Notaire à LA FORCE (Dordogne), 13 rue de la Libération, le 15 décembre 2023, les associés de la société MARSAL, réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé de la clôture de liquidation de ladite société en date du 15 décembre 2023.

L'assemblée donne quitus au liquidateur.

Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BERGERAC.

Pour avis

Le notaire.

L23VE12481

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BERGERAC

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Judgement du 20 décembre 2023)

SARL FIVE RETAILS, 8 Rue de la Résistance, 24100 Bergerac, RCS BERGERAC 919 373 365. Vente au détail ou en gros de chaussures et de tous articles en rapport avec leur entree ou leur utilisation, vente d'articles de maroquinerie et accessoires de mode, vente de vêtements, prêt à porter ainsi que tous produits et services se rapportant à l'activité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 novembre 2023, désignant liquidateur Me Texier Aurelien 11 Avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de BORDEAUX.

12401556626965

LA VIE
ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

SERVICE
ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@vie-economique.com

CRÉATEURS D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS !

OUVREMENT D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 20 décembre 2023)

SAS ELIZMAN, 19 Rue de la République, 24200 Sarlat-La-Canéda, RCS BERGERAC 823 555 271. Restauration traditionnelle bar vente et commercialisation de tous produits manufacturés. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 août 2022 désignant mandataire judiciaire Selarl Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de BORDEAUX. 12401556626956

CASTRO DOS SANTOS Jorge Miguel, 132 Route de Maleville, 24130 Prigonrieux. Travaux De Maçonnerie Generale Et Gros Oeuvre De Batiment. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 août 2022 désignant mandataire judiciaire Selarl Lga 37 rue Pozzi 24100 BERGERAC Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de BORDEAUX. 12401556660748

SAS LE TEMPS DES GLACES, 16 Place du Peyrou, 24200 Sarlat-La-Canéda, RCS BERGERAC 851 460 741. La vente sur place et à emporter, la livraison de tous produits alimentaires divers notamment glaces, gaufres, crêpes, granités et boissons, petite restauration sur place et à emporter. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 septembre 2023 désignant mandataire judiciaire Me Texier Aurelien 11 Avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de BORDEAUX. 12401556626962

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 20 décembre 2023)

SAS BIG BURGER, 5 Rue Neuve d'Argenson, 24100 Bergerac, RCS BERGERAC 841 045 214. Restauration rapide vente de boissons non alcoolisées. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. 12401556626959

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

SAS SODEREV TOUR

Siège : 9 Rue Le Chatelier 75017 Paris 17^e Arrondissement (RCS 7501 445 103 658)

Etablissement secondaire : les Bastides de Lascaux 24290 Montignac-Lascaux

Par jugement en date du 21/11/2023, le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé la modification du plan de sauvegarde

L23VE12511

47. LOT-ET-GARONNE

CONSTITUTIONS



S2E
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 2 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 995 AVENUE GEORGES
GUIGNARD
47550 BOE

L23VE12403

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société, en date du 18/12/2023, présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : S2E
FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
CAPITAL : 2 000 euros
SIEGE SOCIAL : 995 Avenue Georges Guignard 47550 BOE.
OBJET : L'étanchéité, l'entretien, la maintenance, le SAV et la recherche de fuite en lien avec cette activité, ainsi que toute activités connexes
DUREE : 99 années
PRESIDENCE : - XAVIER-VAZ Maxime demeurant au 995 Avenue Georges Guignard 47550 BOE.
CESSION D'ACTIONS : Les actions sont librement cessibles.
IMMATRICULATION : au RCS d AGEN. Pour avis,

L23VE12395

MODIFICATIONS



SELARL DE CHIRURGIEN DENTISTES
CLAUDE BERNARD DENTAIRE
Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée de Chirugiens-Dentistes
Au capital de 2 000 Euros
Siège social : 5 Allée de la Vierge 47240 Bon Encontre
RCS AGEN 884 793 563

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2023 :
le capital a été augmenté de 548 000 euros, pour être porté à 550 000 euros, par incorporation de réserves. L'article 7.1 des statuts a été modifié en conséquence.
- Ancienne mention
Capital : 2 000 euros
- Nouvelle mention
Capital : 550 000 euros
Mention sera faite au RCS : AGEN. Pour avis,

L23VE12401



Par décisions prises par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 décembre 2023 des associés de la société **PRIMEVER**, société anonyme au capital de 15 000 000 euros, ayant son siège so-

cial sis Marché d'intérêt National 47000 AGEN, immatriculée sous le numéro 533 243 333 RCS AGEN, il résulte que le capital social de la société a été augmenté d'un montant de 1 974 000 euros par émission de 131 600 actions nouvelles de 15 euros, et porté de 15 000 000 euros à 16 974 000 euros.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à quinze millions d'euros (15 000 000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à seize millions neuf cent soixante-quatorze mille euros (16 974 000 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AGEN.

POUR AVIS
Le Président



SASU CASTELTRI
Société par Actions Simplifiée au capital de 500 euros
Vignes de la Justice
47150 Monflanquin
RCS AGEN 798 684 049

AVIS DE TRANSFORMATION

Suite à l'AGE du 14/12/2023, l'Actionnaire unique de la SAS CASTELTRI a décidé de la transformation la SAS en SARL,

sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts à compter du 01/01/2024.

Sa dénomination, son siège, son objet social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice ainsi que le capital social demeurent inchangés.

Sous sa forme par actions simplifiées, la Société était présidée par Mme MAZET Séverine. Il cesse ses fonctions et quitus lui est donné pour sa gestion.

Sous sa nouvelle forme de SARL, la Société est gérée par Mme MAZET Séverine, demeurant à «le Menut» 47290 Castelnau de Gratecambe, né le 14/08/1973 à Lille, pour une durée illimitée.

Transmission des parts sociales : agrément pour toutes les cessions.

Mention faite au RCS d'AGEN.

Pour avis, la présidente

L23VE12408



SELARL DAVASSE
POUJADE
Notaires associés
8 rue du Palais
47200 MARMANDE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE BURLAT

SCI au capital de 2 500 €
Siège social : LD BOS DE BOUE
47400 GONTAUD DE NOGARET
RCS d'AGEN n°509 156 444

L'AGE du 22/07/2023 a décidé à compter du 31/07/2023 de rendre effective la démission de Mme DESJONQUERES Isabelle Denise Marie-Josèphe aux fonctions de co-gérante.

Modification au RCS d'AGEN

Pour avis
Le Notaire

L23VE12451

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 48 € TTC 1 AN = 79 € TTC 2 ANS = 119 € TTC

WEB

6 MOIS = 24 € TTC 1 AN = 39 € TTC 2 ANS = 59 € TTC
SOIT 26 NUMÉROS SOIT 52 NUMÉROS SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____
PRÉNOM _____
ENTREPRISE _____
ADRESSE _____
EMAIL _____
TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ECONOMIQUE 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33061 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS

ABONNEMENT@VIE-ECONOMIQUE.COM / 05 57 14 07 55

Par décision du 21 décembre 2023, l'associé unique de la Société ALHMA, Société à responsabilité limitée au capital de 337 000 euros - Siège social : 5 rue Ledru Rollin, 47000 AGEN - 800 167 363 RCS AGEN, a décidé une augmentation du capital social de 163 000,00 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
Capital social : 337 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 500 000,00 euros
Pour avis
La Gérance

L23VE12471

SOCIÉTÉ AIGUILLONNAISE DE COMMERCIALISATION DE FRUITS ET LÉGUMES
Société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 €
Siège social : 24, Rue Flandres Dunkerque 1940 - 47190 AIGUILLON 306 772 567 RCS AGEN

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale en date du 26 décembre 2023, la **Société DE COMBE ROUZIN**, SAS au capital de 50 000 €, dont le siège social est «Combe Rouzin» - 47320 CLAIRAC, immatriculée sous le numéro 478 362 767 RCS AGEN, a été nommée, à compter du 1er janvier 2024 et sans limitation de durée, en qualité de Président de la Société en remplacement de M. Éric BAZILE, demeurant «Combe Rouzin» - 47320 CLAIRAC, démissionnaire au 31 décembre 2023.

POUR AVIS
Le Président

L23VE12477

ETS BIRGINIE ET FILS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 60.000,00 €
Siège social : Avenue du Périgord 47330 CASTILLONNES

RCS AGEN 390 599 538

Suivant AGE en date du 20.12.2023, il a été pris acte de la démission de Monsieur Christian Philippe BIRGINIE, né à CASTILLONNES le 27.02.1961, demeurant à CASTILLONNES (47330) 1 avenue du Périgord, de sa fonction de co-gérant à compter du 01.01.2024.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AGEN.

Pour avis,
La gérance

L23VE12497

DE COMBE ROUZIN
Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : « Combe Rouzin » - 47320 CLAIRAC
478 362 767 RCS AGEN

Aux termes d'une délibération en date du 26 décembre 2023, l'Assemblée Générale a décidé de modifier, à compter du 1er janvier 2024, l'objet social ainsi qu'il suit :

- A titre principal, l'exercice de l'activité d'Agence commerciale et d'intermédiaire de commerce dans le domaine des fruits et légumes ;


- A titre secondaire, l'exercice de l'activité d'animation de sociétés filiales et la réalisation de prestations de services de nature principalement administrative,

- A titre accessoire : la gérance de toutes sociétés commerciales développant principalement son activité dans le domaine des fruits et légumes (production et commercialisation) la prise de participation dans de telles sociétés.

POUR AVIS
Le Président

L23VE12504

REGIMES MATRIMONIAUX



Office Des Droits de l'Homme
Catherine RICHON,
Valérie LAPOTRE-ROUZADE,
Patrick SANGUIN

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Patrick SANGUIN, notaire à AGEN, le 28 décembre 2023, M Daniel CHARPENTIER et Mme Nathalie HERBRETEAU, demeurant ensemble à SAINT GEORGES DE DIDONNE (17110), 6 impasse de la Fontaine, soumis au régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont décidé de mettre en communauté la 1/2 de la nue propriété d'un bien appartenant en propre à Madame HERBRETEAU, sis MAGNAC SUR TOUVRE (Charente) 30 rue Pasteur. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention.
Me SANGUIN, notaire.

L23VE12510

VOS ANNONCES

IMMOBILIER
EMPLOI
PUBLICITÉ
COMMERCIALE

05 56 52 32 13

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS
SARL au capital de 50 000 €
Siège social : 108 rue Fondaudège
CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex
SIRET 353 502 644 00019

Directeur de la publication : Guillaume **LALAU**
Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET**
Directeur des rédactions : Vincent **ROUSSET**
Direction artistique : David **PEYS**

Maquettistes : Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD**,
Noëlle **SANZ** & Raphaëlle **MOURET**

Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE**
Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH**,
Chantal **BOSSY**, Suzanne **BOIREAU-TARTARAT**,
Nelly **BETAÏLLE**, Jonathan **BITEAU**, Matthieu **DAL'ZOVO**, Eustelle **LOUSTALET-TURON**, Vincent **BIARD**, Hermance **HITTE**, Bérengère **BOSI**,
Maxime **FAYOLLE**, Charlene **LERMITE**, Marie **LEMAITRE** & Marie-Amélie **HUSSON**

Photographe : Louis **PIQUEMIL**

Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER**

Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA**

Assistante communication digitale :
Magalie **RICCETTI**

Responsable annonces légales :
Emmanuelle **GESLAIN**

Direction financière et administrative :
Katia **DE STEFANO**

Responsable comptable :
Florence **MANOEUVRIER**

Service abonnement : Catherine **DEPETRIS**

Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU**

Service commercial annonces légales :
Christophe **CLERTEAU**

PUBLICITÉ

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution Hebdomadaire
Parution le mercredi

Impression : **ROTIMPRES**

Carrer del Pla de l'Estany, sn,
17181 Aiguaviva, Girona, Espagne

Routeur : **IGS**

(SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS)

Commission paritaire
n° 1027182705

ISSN 2729-0034

Prix unitaire : 2,20 €

Abonnement 1 an papier + web : 79 €

Membre RésoHebdoEco



Fraude sociale Lutte renforcée

Les dispositions pénales réprimant la fraude sociale sont renforcées à compter de janvier 2024.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 renforce les dispositions pénales visant à réprimer la fraude sociale. L'ensemble de ces dispositions s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2024 (faits commis à compter de cette date). La loi institue un nouveau délit de facilitation de la fraude sociale et renforce les peines encourues pour le délit d'organisation de la fraude sociale. Le nouveau délit de facilitation de la fraude sociale consiste à mettre à disposition des moyens, services, actes juridiques, comptables, financiers, informatiques, pour permettre de se soustraire frauduleusement à la déclaration et au paiement des cotisations. Le délit vise aussi l'obtention d'une allocation, prestation, paiement ou avantage indus d'un organisme de protection sociale (Code de la sécurité sociale, article L 114-13).

DÉLIT SANCTIONNÉ

Le délit est sanctionné par d'une peine maximale de trois ans d'emprisonnement et de 250 000 euros

d'amende. En cas d'utilisation d'un service en ligne ou de commission en bande organisée, la peine est portée à cinq ans d'emprisonnement et 500 000 euros. Pour les personnes morales, le montant maximal de l'amende est multiplié par cinq, outre les peines complémentaires (dissolution, interdiction d'exercer, diffusion du jugement, interdiction de percevoir toute aide publique...). Le délit d'organisation de la fraude sociale réprime le fait d'organiser par voies de fait, menaces ou manœuvres concertées, le refus de se conformer aux obligations en matière de cotisations sociales (CSS, article L 114-18). Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 250 000 euros d'amende (contre deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros actuellement).

DÉLIT D'INCITATION À LA FRAUDE SOCIALE REDÉFINI

Le délit d'incitation à la fraude sociale est redéfini. Il se caractérise par le fait d'inciter autrui à se soustraire à l'obligation de s'affilier à un organisme de sécurité sociale, à la déclaration et au paiement des cotisations, de refuser de respecter la législation en matière de sécurité sociale, ou encore d'obtenir frauduleusement des prestations sociales, allocations ou avantages (Code de la sécurité sociale, article L 114-18, II). Ce délit est puni d'un emprisonnement de deux ans et/ou d'une amende de 30 000 euros. ■

Référence
Loi de financement de la sécurité sociale pour 2024

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %
2023 T2	131,81	+ 6,60 %

source : INSEE

Selon la Loi 104-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2024 : 3 864 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (46 368 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VELO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	NOVEMBRE 2022	NOVEMBRE 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	114,26	118,23	+ 3,5 %
INDICE HORS TABAC	113,53	117,33	+ 3,4 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS		VARIATION ANNUELLE EN %
1 ^{er} TRIMESTRE 2023	138,61		+ 3,49 %
2 ^e TRIMESTRE 2022	140,59		+ 3,5 %
3 ^e TRIMESTRE 2023	141,3		+ 3,69 %
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,65 €		1 766,96 €	

TENDANCES BOURSE



SÉBASTIEN HÉNIN
 Directeur de
 la Gestion Privée
 Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 568,82	4,2%	16,9%	14,1%	7 596,91	6 594,57	France
SBF 120	5 749,23	4,3%	15,6%	13,0%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 521,47	3,9%	19,2%	15,7%	4 549,44	3 856,09	Europe
S&P 500	4 754,63	4,3%	23,8%	20,4%	4 768,37	3 808,10	USA
NASDAQ 100	16 777,40	4,8%	53,4%	45,2%	16 811,85	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 697,51	3,1%	3,3%	4,3%	8 014,31	7 256,94	Royaume-Uni
DAX 30	16 706,18	4,7%	20,0%	16,2%	16 794,43	14 069,26	Allemagne
SMI	11 153,09	3,0%	3,9%	0,6%	11 595,25	10 323,71	Suisse
NIKKEI	33 169,05	-0,8%	27,1%	18,7%	33 753,33	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	2 914,78	-4,2%	-5,6%	-5,5%	3 395,00	2 902,11	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
ALIS FARMA	13,30	-1,1%	-1,8%	47,8%	14,28	13,30	-
ARVERNE GROUP SA	9,24	-0,6%	-6,2%	-7,6%	11,50	8,80	-
ASHLER ET MANSON	3,20	0,0%	-29,5%	-2,4%	4,58	3,20	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	5,80	3,68	-
CERINNOV GROUP	2,38	-22,5%	109,1%	130,2%	4,20	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	66,00	0,0%	12,8%	1,6%	67,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	480,00	1,7%	1,3%	6,2%	530,00	450,00	7,9%
EAUX DE ROYAN	83,00	-1,2%	0,6%	-3,5%	94,00	76,50	7,4%
EUROPLASMA	0,01	-65,0%	-99,2%	-99,4%	2,38	0,00	-
FERMENTALG	0,26	-2,4%	-82,7%	-83,5%	1,66	0,23	-
GASCOGNE	3,64	15,2%	-18,6%	-7,4%	4,48	3,07	-
GPE BERKEM	2,16	54,3%	-55,3%	-59,2%	7,12	1,18	-
GPE PAROT (AUTO)	2,50	0,8%	16,8%	18,5%	2,84	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	10,96	-7,6%	-47,6%	-55,5%	22,70	9,80	-
HUNYVERS	14,00	4,1%	18,1%	19,7%	15,85	11,90	-
I.CERAM	3,02	14,4%	-70,4%	-73,7%	13,95	1,44	-
I2S	5,80	9,4%	-4,9%	-7,9%	6,45	4,84	2,4%
IMMERSION	1,95	7,1%	-23,8%	-58,9%	4,60	1,80	-
IMPLANET	0,07	41,0%	-59,4%	-59,0%	0,26	0,04	-
KLARSEN DATA	2,99	23,6%	94,2%	54,1%	3,86	1,47	-
LECTRA	31,65	12,4%	-10,1%	-7,0%	40,70	21,90	1,5%
LEGRAND	94,60	7,3%	26,4%	19,9%	96,90	75,22	2,0%
MON COURTIER ENERGIE	7,83	10,4%	-	-	9,69	6,11	-
MULTIMICROCLOUD	0,21	-4,5%	-47,5%	-	0,44	0,08	-
OENEO	12,80	-3,8%	-8,6%	-6,9%	15,50	12,20	2,8%
POUJOLAT	16,55	-17,3%	-40,5%	-26,8%	32,60	16,55	1,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	-
UV GERMI	3,06	-1,3%	-7,3%	-19,0%	6,20	2,70	-
VALBIOTIS	4,67	-18,4%	29,7%	31,5%	6,50	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
 ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »